Ministère de la Santé et des Services sociaux

Évaluation du programme des Tables régionales de concertation des aînés





ÉDITION:

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux Le présent document n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca, section Publications

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Dépôt légal - 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec ISBN : 978-2-550-90359-8 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2023

Rédaction

Andréa Pelletier Conseillère en évaluation, Direction de l'évaluation

Avec la collaboration de

Hugo Pollender Conseiller en évaluation, Direction de l'évaluation

Sous la direction de

Véronique Gingras Directrice, Direction de l'évaluation

Valérie Perron Directrice générale adjointe, Direction générale adjointe de l'information, de la

performance et de l'évaluation

Membres du comité de suivi

Bertrand Gignac Directeur général, Conférence des Tables régionales de concertation des aînés

du Québec

Nelson Ojeda Président du Forum des citoyens aînés de Montréal et membre du conseil

d'administration de la Table de concertation des aînés de l'Île-de-Montréal

Lucie Harvey Présidente du conseil d'administration, Association québécoise de défense des

droits des personnes retraitées et préretraitées - Section Alma

Édith Dumont Agente de planification, programmation et recherche en santé publique au

CISSS de Chaudière-Appalaches et membre du conseil d'administration de la

Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches

Catherine St-Louis Chef d'administration de programmes du soutien à domicile au CIUSSS de la

Mauricie et du Centre-du-Québec et membre du conseil d'administration de la

Table de concertation des aînés et des retraités de la Mauricie

Sabrina Marino Directrice, Direction du secrétariat aux aînés, ministère de la Santé et des

Services sociaux

Valérie Gélinas Conseillère, Direction du secrétariat aux aînés, ministère de la Santé et des

Services sociaux

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la présente démarche évaluative. En premier lieu, nos sincères remerciements s'adressent aux coordonnateurs, aux directeurs généraux, aux membres de conseils d'administration ainsi qu'aux partenaires de ces instances de concertation, qui ont accepté de partager leur expérience avec nous. Chaque point de vue recueilli a permis d'enrichir les constatations dont le présent rapport fait état.

Enfin, nous remercions les membres du comité de suivi de l'évaluation pour leur participation engagée tout au long de la démarche évaluative dont il est ici question, ainsi que pour leurs précieux commentaires.

Table des matières

Liste des tableaux	111
Liste des sigles et des acronymes	iv
1. Messages clés	1
2. Contexte de l'évaluation et méthode utilisée	4
2.1 La mise en contexte	4
2.2 Les objectifs de l'évaluation	5
2.3 Les sources de données	6
2.4 Les limites de la démarche évaluative	6
3. Résultats liés au fonctionnement de la CTRCAQ et des TRCA	8
3.1 La gouvernance	8
3.2 La vie associative	10
3.3 La convention d'aide financière 2018-2023	12
3.4 L'utilisation de l'aide financière accordée par le MSSS	15
4. Résultats liés à la réalisation des mandats de la CTRCAQ	16
4.1 La représentation des TRCA à l'échelle nationale	16
4.2 Le soutien aux TRCA	17
4.3 La diffusion de l'information par la CTRCAQ	19
4.4 La transmission d'avis nationaux au ministre	19
4.5 La promotion de la Journée internationale des aînés et des Prix Homma	age Aînés20
5. Résultats liés à la réalisation des mandats des TRCA	21
5.1 La composition des TRCA	22
5.2 La tenue de rencontres de concertation régionales spéciales	22
5.3 La transmission d'avis au ministre	23
5.4 Le partenariat avec les instances locales et régionales	25
5.5 Les programmes Québec ami des aînés et Nouveaux Horizons pour les	aînés25
5.6 La diffusion de l'information par les TRCA	26
5.7 La promotion de la Journée internationale des aînés	27
5.8 La promotion des Prix Hommage Aînés	27
Annexe 1. Tableau synoptique de l'évaluation du programme des TRCA	29
Annexe 2. Contexte de l'évaluation	31
Annexe 3. Vue d'ensemble de la CTRCAQ et des TRCA	37
Annexe 4. Résultats du sondage sur l'appréciation du partenariat établi avec	e les TRCA40
Annexe 5. Sondage sur l'appréciation du partenariat établi avec les TRCA	44
Annexe 6. Modèle logique du programme TRCA	49

Liste des tableaux

Tableau 1.	Objectifs spécifiques de l'évaluation	5
Tableau 2.	Sources de données	6
Tableau 3.	Questions d'évaluation, selon les enjeux évaluatifs	. 31
Tableau 4.	Répartition des participants aux entretiens, selon la catégorie d'acteurs rencontrés	. 32
Tableau 5.	Taux de participation au sondage, selon la région administrative	. 33
Tableau 6.	Répartition des répondants au sondage, selon différentes caractéristiques	. 34
Tableau 7.	Documents de reddition de comptes et livrables consultés, selon l'année financière	. 35
Tableau 8.	Indicateurs en lien avec le fonctionnement et les activités de la CTRCAQ, 2019-2020 et 2020-2021	. 37
Tableau 9.	Indicateurs en lien avec le fonctionnement et les activités des TRCA, 2019-2020 et 2020-2021	. 38
Tableau 10.	Répartition des répondants membres d'une TRCA, selon le nombre d'années d'adhésion de leur organisation à la TRCA de leur région	. 40
Tableau 11.	Répartition des répondants membres d'une TRCA, selon les raisons pour lesquelles leur organisation est membre de la TRCA de leur région	. 40
Tableau 12.	Répartition des répondants qui ne sont pas membres d'une TRCA, selon les raisons pour lesquelles leur organisation n'est pas membre de la TRCA de leur région	41
Tableau 13.	Proportion des répondants dont l'organisation a collaboré avec la TRCA de leur région au cours des trois dernières années, selon la sorte de lien avec la TRCA de leur région	41
Tableau 14.	Répartition des répondants, selon le nombre de fois où leur organisation a assisté à une rencontre de concertation organisée par la TRCA de leur région au cours des trois dernières années et selon la sorte de lien avec la TRCA de leur région	. 42
Tableau 15.	Répartition des répondants, selon le nombre de fois où leur organisation a participé à une activité organisée par la TRCA de leur région au cours des trois dernières années et selon la sorte de lien avec la TRCA de leur région	. 42
Tableau 16.	Appréciation de la contribution des organisations aux TRCA, selon les liens établis par l'organisation avec la TRCA de sa région	. 43
Tableau 17.	Appréciation de la diffusion de l'information par les TRCA, selon les liens établis par l'organisation avec la TRCA de sa région	. 43

Liste des sigles et des acronymes

AGA Assemblée générale annuelle

AQDR Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

AQRP Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic

CA Conseil d'administration

CISSS Centre intégré de santé et de services sociaux

CIUSSS Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux

CTRCAQ Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec

DE Direction de l'évaluation

DSA Direction du secrétariat aux aînés

JIA Journée internationale des aînés

MRC Municipalité régionale de comté

MSSS Ministère de la Santé et des Services sociaux

OBNL Organisme à but non lucratif

PHA Prix Hommage Aînés

PHNA Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

QADA Québec ami des aînés

RSSS Réseau de la santé et des services sociaux TRCA Table régionale de concertation des aînés

1. Messages clés

À la demande de la Direction du secrétariat aux aînés (DSA), une évaluation des ententes et des mandats confiés aux Tables régionales de concertation des aînés (TRCA) et à la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec (CTRCAQ) a été produite. Sont présentées ici les principales constatations découlant de cette démarche évaluative, en fonction des trois enjeux évaluatifs¹ abordés, ainsi que les recommandations qui y sont associées².

> ENJEU ÉVALUATIF 1 : PERTINENCE DE LA NATURE DE L'INTERVENTION

- L'attribution d'une aide financière aux TRCA et à la CTRCAQ semble le moyen approprié pour s'assurer que le gouvernement est informé, régulièrement, des différents enjeux que vivent les aînés dans les régions du Québec. Contrairement à d'autres moyens d'intervention qui pourraient être mis de l'avant (ex. : organisation de forums), la présence de TRCA permet de répondre, au moment opportun, au besoin gouvernemental d'obtenir de l'information qui provient du terrain.
- Pour les TRCA qui ont atteint un degré minimal de concertation, les organisations que concernent les conditions de vie des aînés reconnaissent leur pertinence et elles y adhèrent fortement. Ainsi, par leur capacité à mobiliser et à consulter leurs partenaires, la CTRCAQ et les TRCA sont pertinentes pour informer le gouvernement des enjeux liés au vieillissement.
- La CTRCAQ, en collaboration avec les TRCA, utilise différents mécanismes pour transmettre de l'information pertinente au ministre responsable des Aînés et des Proches aidants³. À cette fin, la production de mémoires et leur présentation à l'Assemblée nationale (ex. : mémoires sur des projets de loi relatifs aux aînés) sont un bel exemple de la contribution concrète que peuvent apporter ces instances à la prise de décision gouvernementale.
- Toutefois, l'information contenue dans les principaux livrables que produisent les TRCA (ex.: avis officiels, rapports des rencontres de concertation régionales spéciales) ne met pas suffisamment en valeur des enjeux régionaux particuliers ainsi que des pistes de solution concrètes. Si ces instances souhaitent maintenir, au cours des prochaines années, leur pertinence auprès du ministre, la qualité de l'information transmise devra être améliorée.

> ENJEU ÉVALUATIF 2 : EFFICACITÉ DE L'INTERVENTION

- Depuis les changements qui ont été apportés à la structure de gouvernance de la CTRCAQ, une certaine amélioration a été observée dans l'atteinte des mandats qui lui sont attribués. Toutefois, avec la convention d'aide financière 2018-2023⁴, le roulement de personnel au sein des TRCA et le manque d'adhésion de certaines d'entre elles aux rôles qu'exerce la CTRCAQ, celle-ci a dû consacrer beaucoup d'énergie à consolider la collaboration avec les TRCA. Ainsi, les autres mandats de la CTRCAQ ont nécessairement été moins développés.
- Pour les prochaines années, le principal défi de la CTRCAQ consistera à assumer davantage son leadership auprès des TRCA. D'une part, elle devra amener les TRCA à se concerter davantage, notamment pour déterminer les enjeux nationaux et trouver les pistes de solution associées. D'autre part, elle devra améliorer sa capacité à mobiliser les TRCA vers l'atteinte d'objectifs communs,

^{1.} Les questions d'évaluation associées à ces enjeux évaluatifs sont présentées à l'Annexe 2.

^{2.} L'Annexe 1 présente le tableau synoptique de l'évaluation du programme des TRCA.

^{3.} Pour la suite du rapport, l'utilisation du terme « ministre » réfère au ministre responsable des Aînés et des Proches aidants.

^{4.} Pour la suite du rapport, l'utilisation du terme « convention » réfère à la convention d'aide financière 2018-2023.

notamment en repérant les bonnes pratiques mises en place par celles qui réalisent bien leurs mandats et en accompagnant celles qui vivent davantage de difficultés.

- Même si la dernière convention avait pour objectif de les consolider, le degré d'atteinte des différents mandats demeure variable selon les TRCA. Cette situation peut s'expliquer par le dynamisme de celles-ci qui est influencé par les partenaires présents, la particularité du territoire et la capacité des personnes siégeant au conseil d'administration (CA). Certaines TRCA détiennent une faible notoriété auprès des organisations présentes sur leur territoire, ce qui constitue un obstacle important à l'atteinte d'un degré minimal de concertation.
- Même si, globalement, les TRCA sont représentatives des personnes aînées de leur territoire et sont dédiées envers celles-ci, certaines d'entre elles ne semblent pas répondre, de manière constante, aux attentes signifiées dans la convention, notamment par rapport à la qualité de la concertation effectuée, la transmission d'enjeux régionaux et la proposition de pistes de solution concrètes.

> ENJEU ÉVALUATIF 3 : EFFICIENCE RELATIVE DU PROGRAMME DES TRCA

- Le rehaussement de 20 % de l'aide financière accordée aux TRCA et à la CTRCAQ pour la réalisation de leurs mandats, dans le contexte de la dernière convention, ne semble pas avoir eu les effets escomptés sur la capacité de ces instances à atteindre les mandats et résultats attendus.
- Pour ces instances, le rehaussement de l'aide financière ne s'est pas concrétisé par une augmentation du nombre d'actions et d'activités accomplies ni par une amélioration de la qualité de l'information transmise au gouvernement. Toutefois, depuis la signature de cette convention en avril 2019, ces instances ont été confrontées à un contexte particulier, (ex.: pandémie de COVID-19, période d'adaptation aux nouvelles obligations inscrites dans la convention), qui a eu des répercussions sur leurs capacités à développer de nouveaux partenariats, à tenir des rencontres de concertation et à formuler des avis régionaux pour informer le ministre.
- Du côté de la CTRCAQ, le rehaussement de l'aide financière qui lui a été accordé a permis la mise en place d'une direction générale. Le déploiement de celle-ci a permis à la CTRCAQ d'évoluer positivement par rapport à son fonctionnement et par rapport à l'atteinte de ses mandats. Ainsi, la consolidation de la CTRCAQ, comme le MSSS le souhaitait, semble sur la bonne voie.

> RECOMMANDATIONS POUR LE MSSS

- 1. Poursuivre l'accompagnement de la CTRCAQ et des TRCA en ce qui concerne l'application de la convention d'aide financière, pour qu'elles répondent mieux aux attentes du MSSS.
- 2. Soutenir la CTRCAQ dans sa démarche pour obtenir la pleine reconnaissance de sa mission (regroupement, accompagnement et mobilisation) auprès des TRCA.
- 3. Soutenir la CTRCAQ dans le renforcement des fonctions de coordination des TRCA en misant, notamment, sur la formation de ces dernières relativement à leurs rôles et responsabilités (ex. : pour l'application de la convention d'aide financière) et sur le développement de communautés de pratiques, de façon à favoriser l'atteinte de leurs mandats.
- 4. Soutenir la CTRCAQ pour qu'elle renforce ses mécanismes de concertation avec les TRCA dans le contexte du processus d'identification des enjeux que vivent les aînés : que la CTRCAQ, en collaboration avec les TRCA, s'occupe des enjeux globaux et que les TRCA se concentrent davantage sur la nécessité de repérer des enjeux concrets et spécifiques de leur région.

5. Collaborer avec la CTRCAQ pour assurer la promotion des différents rôles qu'exercent les TRCA auprès des partenaires locaux et régionaux (OBNL, CISSS et CIUSSS, municipalités) et auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux, de façon à augmenter leur propre notoriété à l'intérieur de leur territoire.

2. Contexte de l'évaluation et méthode utilisée

La Direction de l'évaluation (DE) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a été mandatée, en 2019, par la DSA pour effectuer une première évaluation des ententes et des mandats confiés aux TRCA et à la CTRCAQ⁵.

2.1 La mise en contexte

Créées en 1999 au cours de l'Année internationale des personnes âgées, les TRCA sont présentes dans l'ensemble des régions administratives du Québec. Ce sont des organismes sans but lucratif qui regroupent des représentants d'associations de personnes aînées de même que d'organismes communautaires, parapublics et publics préoccupés par les conditions de vie des aînés de leurs régions respectives. Créée en 2004, à l'initiative des TRCA, la CTRCAQ a pour mission de regrouper, d'accompagner et de mobiliser les TRCA, en plus de les représenter auprès de diverses instances sur des sujets qui touchent les personnes aînées du Québec.

Plus précisément, ces instances constituent des lieux d'expression et de concertation qui permettent aux aînés d'échanger sur la recherche de solutions et d'y prendre part activement en vue de favoriser un vieillissement actif chez les aînés présents sur leur territoire. Dans le but de reconnaître et de soutenir l'engagement des aînés dans leur communauté, le plan d'action 2018-2023 *Un Québec pour tous les âges* mise, notamment, sur le maintien des activités de concertation des TRCA et des activités de coordination de la CTRCAQ.

Pour la période allant de 2018 à 2023, une nouvelle convention, basée sur une proposition déposée par la CTRCAQ avec l'aval des TRCA, a été établie entre le MSSS et ces instances de concertation. Ces dernières sont financées au mandat, et non à la mission globale⁶. En vue d'assurer une bonne gestion des fonds publics, la convention prévoit, notamment, les obligations suivantes :

- respecter les sommes allouées par poste budgétaire, à moins d'obtenir au préalable une autorisation écrite de la part du MSSS dans les cas où l'ajustement dépasse 15 %;
- fournir des états financiers qui incluent un rapport de mission d'examen signé par un membre d'un ordre professionnel comptable;
- limiter à 25 % des dépenses annuelles les surplus accumulés non affectés;
- à la fin de chaque année, déduire du versement de l'année suivante les sommes non utilisées dépassant le 25 % des surplus accumulés autorisés.

Au fil des années, l'aide financière attribuée à ces instances a été rehaussée en continu. La nouvelle convention prévoit une hausse supplémentaire de 20 % du financement annuel comparativement à l'aide financière de la précédente entente. La subvention annuelle maximale versée en 2022-2023 atteindra 82 650 \$ pour chacune des TRCA⁷ et 189 425 \$ pour la CTRCAQ⁸. Cette bonification de l'aide financière a pour principaux objectifs :

^{5.} L'Annexe 6 présente le modèle logique du programme des TRCA.

^{6.} Pour le financement au mandat, une entente est conclue entre les parties concernées dans laquelle les attentes par rapport au mandat à réaliser sont précisées. Les subventions à la mission servent à financer le fonctionnement global des organisations dans le respect de leur autonomie.

^{7.} Évolution de l'aide financière versée à chacune des TRCA : 2006-2007 : 26 000 \$; de 2007-2008 à 2011-2012 : 40 000 \$; de 2012-2013 à 2017-2018 : 60 000 \$ (indexation annuelle de 2 %); et de 2018-2019 à 2022-2023 : 76 350 \$ (indexation annuelle de 2 %).

^{8.} Évolution de l'aide financière accordée à la CTRCAQ : de 2012-2013 à 2017-2018 : 140 000 \$ (indexation annuelle de 2 %); et de 2018-2019 à 2022-2023 : 175 000 \$ (indexation annuelle de 2 %).

- de soutenir les TRCA dans l'organisation annuelle de rencontres de concertation régionales spéciales réunissant des regroupements et des membres de la société civile pour convenir des solutions à mettre en place pour répondre aux besoins des aînés de leurs régions respectives;
- de rehausser le poste budgétaire lié à la rémunération pour l'embauche d'une ressource à temps complet ou de deux ressources à temps partiel par chacune des TRCA, et ce, pour décharger les membres de CA des tâches administratives;
- de favoriser l'embauche d'une nouvelle ressource à temps partiel pour consolider la mission de la CTRCAQ.

À l'exception de l'organisation annuelle de rencontres de concertation régionales spéciales, les mandats accordés aux TRCA sont identiques à ceux des dernières années. Ainsi, dans le contexte de la dernière convention, les cinq mandats attribués aux TRCA sont les suivants :

- représenter la diversité des personnes aînées de leur région;
- soutenir la concertation régionale vers l'atteinte d'objectifs régionaux communs et transmettre au ministre de l'information et des avis portant sur les enjeux vécus par les aînés de leur région;
- contribuer à la prise de décision sur le plan régional en ce qui concerne les aînés;
- agir comme relayeur d'information sur leur territoire;
- valoriser la contribution des aînés et leur apport à la société québécoise de même que susciter la participation de la population à la promotion des aspects positifs du vieillissement.

2.2 Les objectifs de l'évaluation

La démarche évaluative poursuit sept objectifs spécifiques, répartis selon trois enjeux évaluatifs, pour répondre aux différents besoins d'information qu'exprime la DSA.

Tableau 1. Objectifs spécifiques de l'évaluation

Enjeu 1 : Pertinence de la nature de l'intervention

(1) Vérifier si l'attribution d'une aide financière aux TRCA et à la CTRCAQ constitue le moyen le plus approprié pour informer le gouvernement des enjeux liés au vieillissement.

Enjeu 2 : Efficacité de l'intervention

- (2) Vérifier si le programme des TRCA a permis de transmettre au gouvernement de l'information-clé sur les enjeux régionaux et nationaux liés au vieillissement.
- (3) Documenter la compréhension qu'ont les TRCA et la CTRCAQ au sujet du mandat et des résultats attendus par la mise en place des instances de concertation.
- (4) Établir la vue d'ensemble de la composition et du fonctionnement des TRCA.
- (5) Apprécier les activités qu'accomplissent les TRCA et la CTRCAQ pour la réalisation des mandats attendus.

Enjeu 3: Efficience relative du programme des TRCA

- (6) Vérifier si l'augmentation du financement accordé aux TRCA et à la CTRCAQ au fil des années a permis d'augmenter la quantité et d'améliorer la qualité des extrants⁹⁻¹⁰ que produisent ces instances de concertation.
- (7) Établir une vue d'ensemble des différentes tables régionales de concertation mises en place par les ministères et organismes gouvernementaux qui poursuivent des objectifs comparables à ceux des TRCA.

^{9.} Les principaux extrants que produisent les TRCA et la CTRCAQ sont : les rencontres de concertation, les partenariats établis avec les organisations que concernent les conditions de vie des aînés, les enjeux et les pistes de solution repérés, les mécanismes de communication mis en place, les avis et les mémoires transmis, les activités de promotion pour la JIA et le PHA, la contribution aux processus de sélection des projets pour les programmes QADA et PHNA.

^{10.} Les critères utilisés pour apprécier la qualité des livrables produits par ces instances sont présentés à la section 4 de l'Annexe 2.

2.3 Les sources de données

Différentes sources et méthodes de collecte de données¹¹ ont été utilisées pour répondre à ces objectifs.

Tableau 2. Sources de données

Sources de données	Enjeux
	ÉVALUATIFS EN
	CAUSE
(1) Entrevues semi-dirigées menées au printemps 2021 auprès de quatre personnes responsables (actuelles et anciennes) de la gestion du programme des TRCA à la DSA.	1 et 2
(2) Collecte de données menée au printemps 2021 auprès de cinq TRCA et de la CTRCAQ (40 personnes rencontrées) :	1 et 2
 groupe de discussion auprès des membres de CA; 	
 entrevue semi-dirigée auprès des coordonnateurs et des directeurs généraux. 	
(3) Sondage électronique distribué au printemps 2021 auprès des membres et des partenaires des TRCA (333 répondants – taux de participation de 46,8 %) ¹² .	2
(4) Analyse documentaire de la reddition de comptes et des livrables (ex. : avis, rapports des rencontres de concertation régionales spéciales) produits annuellement par les TRCA et la CTRCAQ, pour les années financières allant de 2010-2011 à 2020-2021.	1, 2 et 3
(5) Analyse documentaire de la reddition de comptes produite en 2019-2020 par deux instances régionales de concertation poursuivant des objectifs comparables à ceux des TRCA.	3

2.4 Les limites de la démarche évaluative

La portée et les limites de la présente démarche évaluative sont les suivantes.

- La collecte de données auprès des TRCA a été menée auprès de 5 d'entre elles (sur les 18 existantes). Bien qu'elles aient été sélectionnées selon des critères particuliers pour assurer une certaine représentativité des réalités vécues dans chacune des régions, le fait que le fonctionnement de l'ensemble des TRCA varie beaucoup d'une région à l'autre peut avoir eu un effet sur les constatations décrites dans le présent rapport.
- La TRCA du Nunavik a été exclue des analyses faites au cours de cette démarche, puisque les attentes et les modalités entourant l'utilisation des sommes attribuées à leur organisation à l'intérieur d'une entente avec le gouvernement sont administrées différemment de celles prévues dans les conventions d'aide financière¹³ des autres TRCA.
- Le contexte de la pandémie de COVID-19 a affecté le fonctionnement de la CTRCAQ et des TRCA, de même que l'atteinte de leurs différents mandats, puisqu'une bonne partie d'entre elles ont dû réduire leurs activités liées à certains mandats. Bien que notre analyse porte, en

^{11.} L'Annexe 1 présente avec davantage de détails les méthodes de collecte de données utilisées à l'intérieur de la présente démarche évaluative.

^{12.} L'Annexe 3 présente les résultats du sondage portant sur l'appréciation du partenariat établi avec les TRCA.

^{13.} Le financement de la TRCA du Nunavik est régi selon les termes d'une entente tripartite quinquennale à laquelle participent le MSSS, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi que l'Administration régionale Kativik.

grande partie, sur la reddition de comptes et les livrables des années financières 2019-2020 et 2020-2021, un effort a été fait pour établir une vue d'ensemble plus juste des TRCA en consultant la documentation des années antérieures.

- En ce qui concerne le sondage transmis aux membres et aux partenaires des TRCA, seules les organisations dont une adresse courriel valide a été repérée sur leurs sites Web ont été jointes. Ainsi, il a été plus difficile de rejoindre certaines organisations, telles que les tables locales de concertation des aînés.
- Plusieurs documents de reddition de comptes et livrables ont été consultés au cours de cette démarche évaluative. Toutefois, puisque la qualité de ces documents varie beaucoup selon les TRCA et selon les années financières, il a été plus difficile de faire certaines analyses.
- À partir de l'analyse des documents de reddition de comptes des autres instances régionales de concertation, il n'a pas été possible de tirer des constatations pertinentes en lien avec la comparaison des coûts et des extrants associés à celles-ci. En conséquence, il n'a pas été possible de répondre à l'une des questions d'évaluation initialement prévues dans la démarche.

3. Résultats liés au fonctionnement de la CTRCAQ et des TRCA

La section 3 brosse le portrait de la composition et du fonctionnement des TRCA et de la CTRCAQ¹⁴. Les constatations présentées font généralement référence aux différents facteurs facilitants et obstacles auxquels ont dû se confronter ces instances dans le contexte de la réalisation de leurs mandats. Quatre principaux thèmes y sont abordés, soit la gouvernance, la vie associative, la convention et l'utilisation de l'aide financière accordée par le MSSS.

CE QUE L'ON DOIT RETENIR¹⁵

- Gouvernance améliorée de la CTRCAQ, qui lui a permis d'évoluer positivement par rapport à son fonctionnement et à l'atteinte de ses mandats (+)
- Importance du dynamisme des coordonnateurs et des directeurs généraux dans le bon fonctionnement des TRCA (+)
- Adoption d'un mode de communication hybride permettant de favoriser la concertation (+)
- Bonne capacité des TRCA à mobiliser les personnes aînées de leur territoire (+)
- Bonne participation des membres et des partenaires aux activités organisées par les TRCA (+)
- Confusion de certaines TRCA par rapport aux rôles et responsabilités du MSSS et de la CTRCAQ (-)
- Liens à consolider entre la CTRCAQ et certaines TRCA (-)
- Difficulté à consolider les équipes de travail des TRCA (-)
- Difficulté de certaines TRCA à fournir une reddition de comptes de qualité, ce qui entraîne une complexité
 pour le MSSS au moment d'effectuer les analyses requises à propos de l'utilisation de l'aide financière
 versée (-)
- Des insatisfactions ont été exprimées par les TRCA vis-à-vis de la dernière convention malgré la conformité de celle-ci avec les bonnes pratiques de gestion des fonds publics (montant de l'aide financière accordée, sentiment d'infantilisation lié aux limitations permises dans les réaménagements des postes budgétaires, perception de rigidité et d'absence de prise en considération des particularités régionales) (-)

3.1 La gouvernance

Une amélioration de la gouvernance de la CTRCAQ

Au cours des dernières années, certains changements ont été apportés à la structure de gouvernance de la CTRCAQ. Malgré une période d'adaptation pour les TRCA, les personnes consultées ont, en majorité, perçu ces changements de manière positive.

- En 2016, à la suite d'une refonte complète des règlements généraux de la CTRCAQ, le nombre d'administrateurs siégeant au CA est passé de 18 à 7. De l'avis des personnes consultées, ce changement a eu l'effet positif de diminuer les tensions et de donner une certaine direction à la CTRCAQ, qui était auparavant confrontée à une importante divergence d'opinions entre ses administrateurs. Toutefois, depuis qu'elles ne siègent plus au CA, à moins d'y être élues, une minorité des TRCA consultées ont l'impression d'avoir perdu du pouvoir d'influence.
- En 2019, l'arrivée d'une direction générale a permis à la CTRCAQ de se structurer davantage et, ainsi, d'évoluer positivement par rapport à son fonctionnement. Le fait d'avoir un « capitaine dans le bateau » a permis de donner une priorité à l'atteinte des mandats, en dehors des éléments politiques qui existent parfois entre les TRCA. Pour assurer une cohérence dans son

^{14.} Les indicateurs liés au fonctionnement et aux activités de la CTRCAQ et des TRCA pour les années 2019-2020 et 2020-2021 sont présentés à l'Annexe 3.

^{15.} Légende : (+) bons coups ou retombées positives; (-) enjeux à surveiller ou obstacles.

administration, les rôles des membres du CA et de la direction générale ont aussi été clairement définis.

Un besoin de clarifier les rôles entre le MSSS et la CTRCAQ

Avec la dernière convention, une des volontés du MSSS est de procéder à la consolidation de la CTRCAQ, pour que celle-ci soit en mesure de remplir pleinement les rôles qui lui sont attribués quant à l'accompagnement des TRCA. Par l'attribution de nouvelles responsabilités à la CTRCAQ, une confusion semble exister à l'intérieur de certaines TRCA quant à l'entité à laquelle elles doivent se reporter, selon leurs besoins.

- Bien que la situation tende à s'améliorer avec l'arrivée d'une direction générale, le MSSS demeure très engagé auprès des TRCA, notamment pour leur offrir du soutien dans le contexte de la réalisation de leurs mandats. Puisque les TRCA ont signé la convention avec le MSSS, certaines demeurent réticentes à recevoir le soutien d'une autre entité. En tant qu'entités autonomes, elles considèrent qu'elles n'ont pas besoin d'intermédiaire entre elles et le MSSS.
- Pour optimiser les processus, le MSSS devrait s'occuper, principalement, de la gestion de la convention des TRCA ainsi que de l'analyse de la reddition de comptes qui y est associée, tout en poursuivant sa participation aux rencontres des présidents de TRCA. Ainsi, le MSSS serait davantage en relation avec la CTRCAQ qui lui rapporterait de l'information en provenance des régions.
- Pour le MSSS, la consolidation de la CTRCAQ doit permettre à celle-ci d'offrir un accompagnement soutenu aux TRCA et de les mobiliser vers l'atteinte de leurs mandats. Dans le cas où certaines TRCA ne satisfont pas aux attentes prévues, le MSSS souhaite que la CTRCAQ prenne davantage sa place et intervienne auprès de ces tables régionales pour qu'elles travaillent davantage dans le sens de ce que la convention prescrit, ce qui était peu fait auparavant. Il est également souhaité que la CTRCAQ entreprenne l'identification des bonnes pratiques mises en place par les TRCA qui réalisent leurs mandats avec efficacité, en vue d'offrir un accompagnement aux TRCA qui vivent davantage de difficultés.

Une bonne collaboration entre les CA et les coordonnateurs ou directeurs généraux

Une bonne collaboration existe, généralement, entre les membres de CA et les coordonnateurs ou directeurs généraux. En raison du rôle central que semblent jouer ces employés dans le bon fonctionnement de ces instances, la consolidation de celles-ci semble passer par la présence d'une équipe de travail solide.

- Pour le CA de la CTRCAQ, la direction générale constitue un outil important pour faciliter l'atteinte des mandats dont il est responsable et pour favoriser les échanges avec le MSSS. Malgré l'existence d'une collaboration étroite entre le CA et la direction générale, le bon fonctionnement de la CTRCAQ semble reposer beaucoup sur les épaules de la direction générale.
- Les membres de CA des TRCA ont une forte appréciation de la disponibilité des coordonnateurs ou des directeurs généraux, de même que du travail qu'ils exécutent. Ils sont considérés comme étant des piliers pour leur organisation, notamment lorsque d'importants changements surviennent. Par leur dynamisme, ils permettent d'assurer le bon fonctionnement de la TRCA, le développement de partenariats ainsi que la motivation des membres.
- Pour une minorité de TRCA, la présidence semble occuper une grande place dans l'administration de leur table, laissant ainsi peu de place à la discussion et limitant, pour

l'équipe de travail, les occasions de prendre des initiatives pour favoriser la réalisation des mandats.

De l'avis des personnes consultées, la responsabilité de l'application de la convention demeure très exigeante pour les CA, composés majoritairement de personnes aînées bénévoles, notamment en raison de la présence de nombreuses règles budgétaires qui doivent être respectées. Une des solutions possibles pour améliorer l'application de la convention serait d'amener les coordonnateurs et les directeurs généraux à exercer un plus grand rôle dans ce processus et de prévoir des formations ciblées pour les membres du CA quant à leurs rôles et à leurs responsabilités légales à titre d'administrateurs.

Une difficulté à consolider les équipes de travail

Avec le rehaussement du poste budgétaire lié à la rémunération des employés de la CTRCAQ et des TRCA, une légère consolidation des équipes de travail a été observée. Cependant, malgré celle-ci, la présence d'une équipe de travail réduite et la difficulté à maintenir l'expertise en place constituent, de l'avis des personnes consultées, des obstacles à l'atteinte de leurs mandats.

- En majorité, les TRCA (15/17) disposent, minimalement, d'un coordonnateur pour soutenir les membres de CA dans les tâches administratives. Parmi celles-ci, neuf TRCA disposent aussi d'autres ressources humaines pour soutenir leur coordonnateur. De 2018-2019 à 2020-2021, le nombre moyen d'heures travaillées par semaine a légèrement augmenté, passant de 25 à 29.
- En raison du nombre limité d'heures travaillées par semaine, certains coordonnateurs ou directeurs généraux jugent qu'ils éprouvent de la difficulté à accomplir l'ensemble des tâches nécessaires à l'atteinte de leurs mandats. De l'avis des employés consultés, cette situation tend à avoir un effet négatif sur la création de partenariats avec les différents acteurs du milieu, qui demandent beaucoup d'énergie dans certaines régions.
- Cette consolidation a toutefois été freinée par un important roulement du personnel qui a affecté la majorité des TRCA (11/17) depuis l'adoption de la nouvelle convention¹⁶. Pour plusieurs TRCA, cette situation peut s'expliquer par le montant alloué pour la rémunération des employés (environ 45 000 \$17), lequel est jugé insuffisant, surtout dans un contexte de pénurie de la main-d'œuvre. Bien qu'il soit possible de déplacer des sommes entre les différents postes budgétaires en fonction des besoins régionaux¹⁸, certains répondants considèrent que leur TRCA n'est pas en mesure d'offrir des salaires concurrentiels, de façon à recruter et à maintenir en poste des personnes ayant des compétences particulières pour favoriser la concertation entre différentes organisations.

3.2 La vie associative

Une collaboration à consolider entre la CTRCAQ et les TRCA

Bien que la gouvernance de la CTRCAQ se soit récemment améliorée avec l'arrivée d'une direction générale, des enjeux existent toujours en ce qui concerne l'adhésion de certaines TRCA à la vision développée par la CTRCAQ. Des divergences d'opinions semblent aussi exister entre les TRCA par

^{16.} En raison de l'absence de données sur les salariés des TRCA dans la reddition de comptes 2012-2017, il n'a pas été possible de comparer le roulement du personnel entre les deux dernières conventions.

^{17.} Cette somme représente la somme nécessaire pour un poste de coordonnateur à temps complet à 22 \$ de l'heure avec des avantages sociaux de 14 %. Ce salaire est basé sur une proposition formulée par la CTRCAQ, avec l'aval des TRCA.

^{18.} Les conditions à respecter pour déplacer des sommes entre les différents postes budgétaires sont présentées à la section 3.3.

rapport aux rôles que devrait jouer la CTRCAQ. Cette situation semble avoir un effet sur la capacité de cette dernière à exercer son rôle de façon optimale auprès des TRCA.

- Globalement, les liens établis entre la CTRCAQ et certaines TRCA sont toujours à consolider, près de trois ans après l'arrivée d'une direction générale. Cette situation tend toutefois à s'améliorer, notamment par la volonté de la CTRCAQ de faire participer les TRCA à différents comités.
- La plupart des TRCA rencontrées reconnaissent la pertinence d'avoir à leur disposition un organisme comme la CTRCAQ pour les soutenir dans la réalisation de leurs mandats. Ces TRCA entretiennent généralement de bons liens de collaboration avec l'équipe en place.
- D'autres TRCA demeurent insatisfaites du rôle joué par la CTRCAQ, notamment parce qu'elles ont tendance à comparer celle-ci avec le Conseil des aînés¹⁹ ou parce qu'elles sont en désaccord avec les objectifs proposés et les méthodes utilisées par la CTRCAQ.
- Bien que le MSSS et la CTRCAQ aient fait des efforts pour expliquer les rôles de sa direction générale vis-à-vis des TRCA, une mauvaise compréhension semble persister par rapport à ceux-ci. Pour certaines d'entre elles, la CTRCAQ est perçue uniquement comme un lieu de concertation entre les TRCA pour la mise en commun de préoccupations et d'expériences, alors que le rôle de soutien-conseil de la CTRCAQ est primordial pour assurer le bon fonctionnement des TRCA. Les TRCA semblent oublier trop souvent le fait qu'elles sont véritablement en partenariat avec la CTRCAQ pour l'amélioration des conditions de vie des aînés.

Le maintien des activités pendant la pandémie de COVID-19 par l'utilisation de la technologie

Malgré la présence, au début de la pandémie de COVID-19, d'une importante barrière technologique limitant les communications entre les aînés engagés dans les TRCA, les effets positifs du virage technologique effectué par les employés de certaines TRCA ont été mis en relief.

- Alors que la CTRCAQ et les TRCA étaient, jusqu'à maintenant, plutôt réticentes à utiliser les outils technologiques pour tenir leurs rencontres, la pandémie les a contraintes à s'adapter à cette nouvelle réalité pour maintenir leurs activités.
- Dans le contexte actuel où la CTRCAQ et la majorité des TRCA ont adopté un mode de communication hybride pour leurs activités, des réflexions doivent être menées collectivement sur les façons d'optimiser la concertation régionale pour les années à venir. Par la tenue de rencontres en mode hybride, ces instances pourront plus facilement rejoindre l'ensemble de leurs membres ainsi qu'augmenter la fréquence de leurs rencontres, tout en limitant les frais de déplacement.

Une bonne adhésion des organisations à la TRCA de leur région

Pour la majorité des TRCA, une certaine stabilité a été observée par rapport à l'adhésion de leurs membres, puisque près de la moitié des organisations consultées étaient membres d'une TRCA depuis plus de dix ans. Cette fidélité des organisations envers les TRCA témoigne d'une certaine pertinence des activités accomplies et de leur bonne capacité à mobiliser les personnes aînées de leur territoire. Les TRCA semblent donc contribuer à soutenir l'engagement et la participation des aînés dans leur communauté²⁰.

^{19.} Organisme consultatif représentant tous les aînés du Québec, le Conseil des aînés a été aboli en 2011.

^{20.} En cohérence avec le choix stratégique 1 du Plan d'action 2018-2023 – Un Québec pour tous les âges.

- Près de 650 organisations sont membres des TRCA. Ce nombre a légèrement augmenté (+ 5 %) au cours des dix dernières années, bien que les TRCA rencontrées aient affirmé consacrer peu d'énergie au recrutement de nouveaux membres. Bien souvent, ce sont les organisations qui expriment aux TRCA leur désir de s'y engager, en raison, notamment, du rayonnement de celles-ci dans leur communauté.
- Pour la plupart des TRCA, une bonne participation des membres et des partenaires a été observée en ce qui concerne les activités organisées par celles-ci. Par exemple, au cours de la dernière année, alors que les TRCA regroupent, en moyenne, 38 membres, le nombre moyen de participants a été de 26,5 pour les assemblées générales annuelles (AGA) et de 73,2 pour les rencontres de concertation régionales spéciales.
- En majorité (86,9 %), les organisations consultées ont déclaré avoir collaboré avec la TRCA de leur région au cours des trois dernières années. Plus précisément :
 - o 58 % ont participé quatre fois ou plus à une rencontre de concertation²¹ organisée par la TRCA de leur région;
 - o 41,6 % ont participé quatre fois ou plus à une activité²² organisée par la TRCA de leur région.

3.3 La convention d'aide financière 2018-2023

Une appropriation difficile de la convention par les TRCA

Comme la convention précédente venait à échéance et en raison de la présence de différentes lacunes²³ relevées par le MSSS relativement à l'administration de ces instances, une nouvelle convention a été signée, en avril 2019, pour la période allant de 2018 à 2023. Bien que cette nouvelle convention ait été basée sur une proposition déposée par la CTRCAQ avec l'aval des TRCA, quelques tables régionales ont exprimé avoir mal vécu certains de ces changements, ceux-ci ayant pour principal but de mieux encadrer les dépenses de ces instances.

- De l'avis des TRCA consultées, bien que l'aide financière attribuée par le MSSS ait été augmentée de 20 %, l'imposition de nouvelles obligations par rapport à l'utilisation de celle-ci est venue ajouter un stress et des irritants inutiles aux administrateurs des TRCA, sans pour autant les aider à atteindre leurs mandats.
- Plusieurs membres et administrateurs de TRCA semblent avoir vécu une période de démotivation à la suite de l'adoption de cette convention. Dans bien des cas, cette situation, suivie de la pandémie de COVID-19, a eu pour effet de prolonger la période de transition entre les deux conventions, ce qui a pu constituer un obstacle à la bonne atteinte des différents mandats attendus.
- Bien que la nouvelle convention soit conforme aux bonnes pratiques de gestion des fonds publics, certains répondants ont déploré que le MSSS y utilise une approche qu'ils qualifient d'infantilisante. Ils voient cette convention comme une non-reconnaissance des habiletés, des capacités et du jugement des aînés qui siègent aux CA.

^{21.} Exemples : assemblée des membres, comités de travail, rencontre de concertation régionale spéciale, colloque, consultation.

^{22.} Exemples : conférences, activités de reconnaissance pour les aînés, activités sociales.

^{23.} Exemples : accumulation importante de surplus, présence de dépenses inadmissibles, frais de déplacement (repas, hébergement et transport) élevés.

- Plutôt que le MSSS applique une recette identique à toutes les TRCA, peu importe leur degré de rendement, certaines TRCA auraient préféré que le MSSS offre un accompagnement spécial aux TRCA qui satisfont moins bien aux attentes.
- Malgré tout, les TRCA montrent, en majorité, une grande volonté de respecter la nouvelle convention. Des améliorations ont été observées du côté du MSSS, malgré la persistance de certaines anomalies (ex. : par rapport à la gestion des surplus financiers).

Une convention perçue comme rigide

La CTRCAQ et la majorité des TRCA consultées perçoivent la dernière convention comme étant très rigide et contraignante pour la réalisation de leurs mandats. Toutefois, dans bien des cas, ces insatisfactions résultent d'une mauvaise compréhension des différents mécanismes prévus par le MSSS qui assurent une réelle marge de manœuvre à ces instances pour réaliser leurs mandats.

- En raison d'un financement et d'obligations identiques pour toutes les TRCA ainsi que de l'impossibilité d'ajouter des postes budgétaires, certaines TRCA ont l'impression que la convention ne tient pas compte de leurs particularités régionales.
- Toutefois, bien que les postes budgétaires soient bien circonscrits en fonction des mandats, il est possible pour ces instances, sous certaines conditions, de déplacer des sommes en fonction de leurs besoins régionaux^{24-25.} Elles peuvent aussi utiliser leurs surplus accumulés pour développer des projets liés à leurs priorités régionales, mais ils doivent être directement en lien avec leurs mandats de concertation.
- Alors que certaines TRCA ne semblent pas bien comprendre la marge de manœuvre dont elles disposent, d'autres déplorent plutôt le fait qu'elles doivent demander, dans certains cas, l'autorisation au MSSS pour y avoir droit, puisqu'elles considèrent qu'il s'agit d'une certaine forme de contrôle.
- Alors que, lors du renouvellement de la convention, la CTRCAQ avait recommandé que les TRCA reçoivent un financement identique, un sentiment d'iniquité semble s'être développé dans une minorité de TRCA. Certaines souhaitent que le financement des TRCA soit modulé en fonction des particularités régionales de chacune. Par exemple, de l'avis de ces TRCA, une TRCA située dans une région avec un très grand territoire ou une grande population à couvrir devrait recevoir plus d'argent pour être en mesure de réaliser ses mandats.
- Situées en régions éloignées, certaines TRCA estiment que les sommes maximales admissibles pour le remboursement des frais de déplacement²⁶ ne font aucun sens pour leur région, particulièrement en saison touristique. De l'avis de ces TRCA, cette situation pourrait avoir, à long terme, des répercussions sur l'engagement de leurs membres, puisque certains bénévoles doivent présentement débourser de l'argent pour participer à des rencontres.

^{24.} La convention stipule que les TRCA peuvent effectuer des dépenses excédant 15 % du montant maximal prévu pour un poste budgétaire pourvu que l'ensemble des dépenses ne dépasse pas le montant maximal annuel prévu dans la présente convention. Pour toute dépense excédant un poste budgétaire de 15 %, les TRCA doivent demander, par écrit, l'autorisation au ministre.

^{25.} Comme la convention l'indique, une somme annuelle maximale de 45 650 \$ est attribuée exclusivement au poste budgétaire des dépenses liées à la rémunération et aux avantages sociaux des employés. Pour les autres postes budgétaires, les sommes peuvent être déplacées vers d'autres postes.

^{26.} Exemples : pour le remboursement des frais de repas, les sommes maximales admissibles sont de 11 \$ (déjeuner), 15 \$ (dîner) et 22 \$ (souper). Pour le remboursement des frais d'hébergement, les tarifs maximaux admissibles sont de 102 \$ (basse saison) et 110 \$ (haute saison).

Une application difficile de la convention

Autant du côté du MSSS que du côté de la majorité des TRCA, des insatisfactions persistent quant aux modalités de reddition de comptes liées à la convention, et ce, après plus de deux ans d'application. Les difficultés que le MSSS a vécues par rapport à l'application de cette convention semblent laisser entendre que les rôles que doivent jouer les TRCA et les conditions financières qui y sont associées ne sont pas encore bien compris.

- La compréhension de la convention semble varier selon les TRCA. De l'avis des personnes consultées, le fait que la convention demeure, somme toute, très générale et interprétable peut être un des facteurs qui expliquent cette situation.
 - o De l'avis de certaines TRCA, lorsqu'elles ont besoin de précisions sur certains éléments de la convention, les explications fournies par la CTRCAQ ou par le MSSS ne sont pas toujours claires ni cohérentes entre elles.
 - o Malgré la précision de certaines attentes du MSSS depuis la dernière convention, de l'avis des personnes consultées, certaines demeurent encore trop générales par rapport aux mandats attendus (ex. : pour la transmission d'avis, pour la promotion de la JIA). Bien que cette situation ait pour effet positif d'accorder une certaine marge de manœuvre à ces instances pour la réalisation de leurs mandats, certaines TRCA ont tendance à mener ceux-ci à leur façon, engendrant ainsi des résultats très inégaux entre les TRCA.
- La CTRCAQ et la majorité des TRCA transmettent, à l'intérieur des délais, les documents de reddition de comptes qu'exige annuellement le MSSS. La qualité de ceux-ci varie toutefois selon les instances, allant d'une énumération des actions accomplies à une explication détaillée des objectifs poursuivis.
- Bien que les TRCA disposent d'un budget pour faire appel aux services d'un comptable, certaines d'entre elles ne sont pas en mesure de fournir au MSSS une reddition de comptes de qualité. Cette situation entraîne une complexité pour le MSSS quand vient le temps de faire les analyses requises en ce qui a trait à l'utilisation de l'aide financière versée. En effet, de nombreux allers-retours avec certaines TRCA ont été nécessaires pour obtenir des explications et pour mieux comprendre la reddition de comptes fournie. Des TRCA semblent avoir une faible compréhension des notions de comptabilité, ce qui occasionne des répercussions sur leur capacité à respecter les obligations inscrites dans la convention. À ce sujet, de nombreux rappels ont été faits par le MSSS.
 - o Une minorité de TRCA inclut, dans leurs états financiers, une annexe détaillant les produits et les charges uniquement liés à la subvention versée par le MSSS²⁷.
 - o Bien que la nouvelle convention prévoie des modalités pour clarifier la provenance des surplus, le MSSS éprouve parfois de la difficulté à déterminer si les surplus accumulés par certaines TRCA proviennent de l'aide financière qui leur est versée ou d'autres sources de revenus. Devant cette situation, les TRCA ont la responsabilité de démontrer la provenance de leurs surplus.
 - o Dans le gabarit de rapport financier fourni par le MSSS, la CTRCAQ et certaines TRCA n'effectuent pas la distinction entre les dépenses faites à partir de l'aide financière versée par le MSSS et les dépenses faites à partir d'autres sources de revenus.

^{27.} L'article 3.11 de la convention stipule que, dans le cas où le budget total de la TRCA est supérieur à l'aide financière maximale annuelle versée, une annexe détaillant les produits et les charges uniquement liés à la subvention versée par le MSSS doit être incluse.

- Dans certains cas, les montants inscrits dans les états financiers des TRCA ne concordent pas avec ceux inscrits dans le gabarit de rapport financier fourni par le MSSS.
- Du côté des TRCA, certaines considèrent que la reddition de comptes qu'exige le MSSS est trop lourde et pointilleuse par rapport à la hauteur du financement reçu. Certaines TRCA souhaiteraient ne pas avoir à justifier l'ensemble de leurs dépenses ou l'utilisation des surplus accumulés (ex. : activités hors mandat). Rappelons toutefois que les TRCA sont financées au mandat, et non à la mission globale, ce qui nécessite une gestion plus spécifique des dépenses effectuées.

3.4 L'utilisation de l'aide financière accordée par le MSSS

La présence d'importants surplus financiers

Pour la période allant de 2018 à 2023, une enveloppe budgétaire de 7,7 millions de dollars a été accordée au programme des TRCA, soit une subvention annuelle de 76 350 \$ pour chacune des TRCA et une subvention annuelle de 175 000 \$ pour la CTRCAQ²⁸. À terme, les TRCA auront une subvention annuelle de 82 650 \$ et la CTRCAQ, de 189 425 \$. De l'avis de ces instances, cette aide financière demeure insuffisante pour permettre l'atteinte des différents mandats qui leur sont attribués. Toutefois, leur situation financière actuelle engendre un questionnement important quant à leurs besoins réels sur le plan financier.

- Certaines TRCA disposent d'importants surplus financiers²⁹. Ces derniers varient beaucoup selon les TRCA (allant de 9 713 \$ à 107 741 \$).
- Au cours des cinq dernières années, la moyenne des surplus financiers que détiennent ces instances a augmenté, passant de 24 876 \$ à 52 513 \$. Cette hausse est particulièrement importante au cours de 2019-2020 à 2020-2021 (+ 36,6 %), notamment en raison des activités qui n'ont pas pu être accomplies dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
- En 2020-2021, la moitié des TRCA a accumulé des surplus non affectés (moyenne de 36 868 \$) dépassant le montant maximal prévu dans la convention³⁰.

L'enjeu du financement des tables locales

Depuis l'adoption de la dernière convention³¹, plusieurs TRCA ont déploré le fait qu'elles ne peuvent pas verser directement un soutien financier aux tables locales de concertation des aînés de leur territoire pour assurer la contribution de celles-ci à la concertation régionale. Les tables locales doivent donc se tourner vers d'autres sources de financement pour répondre à leurs besoins.

Le MSSS offre aux TRCA la possibilité de consacrer un maximum de 15 % de l'aide financière annuelle accordée pour soutenir des tables locales. Pour la dernière année financière, les TRCA n'ont fait aucune demande à cette fin. Le principal enjeu est que les tables locales doivent être incorporées au Québec ou au Canada pour avoir droit à une aide financière versée par le gouvernement du Québec.

^{28.} Ces subventions sont indexées annuellement à 2 %.

^{29.} Ces surplus incluent les surplus affectés ainsi que les surplus non affectés.

^{30.} L'article 3.6 stipule que les surplus accumulés non affectés doivent être limités à 25 % de l'aide financière maximale annuelle versée à chacune des TRCA. Dans le cas contraire, chaque dollar dépassant la limite de 25 % est soustrait du deuxième versement jusqu'à concurrence du montant total.

^{31.} L'article 3.7 stipule que les TRCA ne doivent pas utiliser, pour verser une aide financière à quelque organisme que ce soit ou à son représentant, l'aide financière attribuée par le ministre.

4. Résultats liés à la réalisation des mandats de la CTRCAQ

La section 4 contient les principaux résultats liés à la mise en œuvre des cinq mandats attribués à la CTRCAQ dans le contexte de la dernière convention.

CE QUE L'ON DOIT RETENIR

- Consolidation de la CTRCAQ sur la bonne voie (+)
- Utilisation de divers mécanismes pour transmettre de l'information au ministre (ex. : avis, mémoires, échanges avec le MSSS) (+)
- Accès des TRCA à une communauté de pratiques par l'intermédiaire des rencontres entre les coordonnateurs et les directeurs généraux de TRCA (+)
- Réponse aux attentes du MSSS ainsi qu'aux besoins des TRCA en matière de diffusion de l'information gouvernementale (+)
- Rehaussement des activités accomplies pour la promotion de la JIA (+)
- Non-atteinte de certains des mandats, en raison de la priorité donnée au mandat d'accompagner et de soutenir les TRCA (-)
- Leadership de la CTRCAQ jugé insuffisant pour permettre le développement d'une véritable synergie entre les TRCA (-)
- Offre de soutien aux TRCA non optimale (ex. : moments d'échange entre TRCA insuffisants, recensement des bonnes pratiques et accompagnement des TRCA moins performantes à consolider) (-)
 - Depuis les changements qui ont été apportés à la structure de gouvernance de la CTRCAQ, une certaine amélioration a été observée dans l'atteinte des mandats qui lui sont attribués. Bien que la CTRCAQ se soit fortement engagée dans la réalisation de chacun de ses mandats, le contexte particulier des dernières années n'a pas favorisé l'atteinte complète de ceux-ci.
 - Avec l'adoption de la dernière convention, que plusieurs TRCA ont vécue difficilement, et en raison du roulement de personnel et du manque d'adhésion de certaines TRCA aux rôles exercés par la CTRCAQ, celle-ci a consacré beaucoup d'énergie au développement et à la consolidation d'une bonne collaboration avec les TRCA. Les autres mandats de la CTRCAQ ont donc été, nécessairement, moins déployés.
 - La consolidation de la CTRCAQ, comme le souhaitait le MSSS, semble sur la bonne voie. Pour les prochaines années, le principal défi de la CTRCAQ consistera à assumer davantage son leadership auprès des TRCA dans le but de les amener à se concerter davantage, notamment pour déterminer les enjeux nationaux et trouver les pistes de solution associées.
- ➤ Mandat 1 : Contribuer à la prise de décision sur le plan national en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des aînés en représentant les TRCA auprès de différentes instances nationales

4.1 La représentation des TRCA à l'échelle nationale

Des partenariats qu'il faut poursuivre et consolider

Bien que différents partenariats aient été développés par la CTRCAQ, celle-ci doit poursuivre ses efforts pour être en mesure de mieux repérer les enjeux qui touchent les différentes catégories d'aînés, notamment les plus vulnérables.

 Au cours des cinq dernières années, le nombre de partenariats permanents établis par la CTRCAQ a augmenté de manière importante (de 7 à 11). Ces partenariats réfèrent

- principalement à l'engagement de la CTRCAQ dans différents comités ou organisations pour représenter le point de vue des aînés (ex. : le Réseau pour un Québec Famille, la Fondation Émergence inc.).
- Depuis l'arrivée d'une direction générale à la CTRCAQ, des actions ont été entreprises et elles se poursuivent dans le but d'établir des partenariats avec des groupes de clientèle spécifique des aînés, considérés comme plus vulnérables (ex. : personnes en situation d'itinérance, communautés culturelles, communautés autochtones, personnes LGBTQ+).

Un leadership à assumer davantage par la CTRCAQ

Alors qu'il est attendu de la part de la CTRCAQ qu'elle mobilise les TRCA pour qu'elles puissent s'exprimer d'une seule voix relativement aux enjeux qui touchent les aînés, les personnes consultées sont d'avis que le leadership assumé par la CTRCAQ est actuellement insuffisant pour permettre le développement d'une véritable synergie entre les TRCA.

- La CTRCAQ ne semble pas remplir totalement son rôle de porte-parole national pour les aînés, tel que le MSSS s'y attend. De l'avis des personnes consultées, la CTRCAQ détient actuellement une faible notoriété comparativement aux autres organisations nationales qui représentent les aînés (ex.: FADOQ, AQDR, AQRP). En raison de leur rôle de défense des droits des aînés, de leurs actions revendicatrices et du nombre de citoyens aînés qu'elles représentent, ces organisations ont tendance à être privilégiées par la sphère médiatique lorsqu'il s'agit de se prononcer sur des enjeux particuliers.
- De l'avis des personnes consultées, la CTRCAQ a tendance à agir en réaction face aux événements au lieu de suivre un plan de travail clairement établi. À quelques reprises, certaines TRCA ont eu l'impression que l'information qu'elles ont transmise à la CTRCAQ a déterminé les actions de cette dernière, alors qu'elles souhaiteraient que ce soit l'inverse.
- Pour certaines TRCA, la CTRCAQ ne parvient pas à assumer pleinement son rôle qui consiste à animer les TRCA, lequel rôle se résume globalement à mettre en place une communauté de pratiques pour que ces tables régionales puissent se concerter et, ainsi, optimiser leurs actions de façon à mieux répondre aux besoins des aînés. Plusieurs des TRCA consultées ont exprimé la volonté que la CTRCAQ les stimule et les dirige davantage dans la réalisation de leurs mandats.

> Mandat 2 : Soutenir les TRCA dans le développement de leurs activités de concertation

4.2 Le soutien aux TRCA

Une offre de soutien aux TRCA qu'il faut consolider

Bien que l'offre de soutien de la CTRCAQ se soit améliorée avec la mise en place d'une direction générale, celle-ci demeure non optimale en raison de la difficulté pour la CTRCAQ d'établir une vision commune avec les TRCA. Cette situation fait en sorte que la CTRCAQ doit s'adapter au fonctionnement et aux capacités de chacune des TRCA dans le but de tenter de les amener au même niveau.

De manière générale, les TRCA considèrent que la bonne disponibilité de la CTRCAQ pour répondre à leurs questions et pour les soutenir dans leur fonctionnement favorise l'atteinte de leurs mandats. La direction générale est considérée comme un point de référence par les TRCA.

- Par la présence d'une collaboration étroite avec le MSSS, il est maintenant plus facile pour la CTRCAQ de répondre aux besoins d'information des TRCA. Par exemple, lorsque des TRCA ont besoin de précisions par rapport à un mandat particulier, le MSSS et la direction générale collaborent à propos des suites à donner et, au besoin, ils organisent des rencontres ou des formations pour les TRCA.
- Les rencontres entre les coordonnateurs et les directeurs généraux des différentes TRCA, organisées aux deux mois environ, semblent être la forme de soutien qu'apprécient le plus les TRCA. Ces rencontres semblent répondre, du moins en partie, au besoin des TRCA d'avoir accès à une communauté de pratiques, puisqu'elles leur permettent de connaître le fonctionnement des autres TRCA, d'échanger entre elles, de travailler ensemble, de partager les bonnes pratiques et de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs.
- De l'avis de certaines TRCA, une des faiblesses de la CTRCAQ est qu'elle n'offre pas assez de moments d'échanges, notamment à l'occasion des rencontres bisannuelles, pour que les TRCA puissent se concerter en ce qui concerne les grands enjeux nationaux qui touchent les aînés. Pour celles-ci, la CTRCAQ doit être, avant tout, un lieu de concertation.

Un besoin des TRCA d'être mieux documentées

L'un des obstacles qu'affrontent les TRCA consultées pour la réalisation de leurs mandats (ex. : la production d'avis régionaux) est l'absence de ressources pour effectuer de la recherche démographique et statistique. Ainsi, les TRCA souhaitent, à ce sujet, un plus grand soutien de la part de la CTRCAQ pour être en mesure de mieux contextualiser les enjeux que vivent les aînés.

Avec deux employés à sa disposition, la CTRCAQ détiendrait une capacité limitée pour documenter, au bénéfice de chaque région du Québec, les différents thèmes liés aux aînés et, ainsi, être en mesure d'appuyer les TRCA dans leur travail. Des administrateurs de TRCA ont déploré particulièrement ce manque. Selon eux, ils auraient bénéficié par le passé d'une documentation ou de données fournies par le Conseil des aînés.

Un bilan des rencontres de concertation régionales spéciales qu'il faut améliorer

En décembre 2020, la CTRCAQ a déposé au MSSS un premier bilan portant sur les rencontres de concertation régionales spéciales tenues par chacune des TRCA. Le contenu de ce bilan devait servir, notamment, à déterminer les thèmes de discussion d'un forum dont l'objectif était de prendre le pouls du terrain quant aux enjeux vécus par les personnes aînées dans les différentes régions du Québec. Certains répondants ont toutefois mentionné qu'ils considéraient que ce bilan devait être amélioré puisqu'il s'agit, majoritairement, d'une énumération des enjeux, des pistes de solution et des idées novatrices qu'avait soulevés chacune des TRCA.

- Même si ce bilan contribue à donner une vue globale de la situation au MSSS, la diversité des approches adoptées par les TRCA semble constituer un obstacle à l'élaboration d'une véritable synthèse pour la CTRCAQ. Notons, toutefois, qu'en raison de la pandémie de COVID-19, le forum qui devait avoir lieu pour notamment échanger sur l'information présentée dans ce bilan a dû être annulé.
- Certaines TRCA auraient souhaité que la CTRCAQ organise davantage de moments d'échanges avec les TRCA dans le contexte de la production du présent bilan, pour qu'elles puissent contribuer à l'analyse des enjeux soulevés par les différents milieux. Cette mesure aurait permis d'améliorer l'intégration et la mise en commun de l'information fournie par les TRCA.

Mandat 3: Agir comme relayeur d'information et interlocuteur principal auprès des TRCA, notamment en ce qui concerne les orientations gouvernementales relativement aux aînés ainsi que les programmes et les services gouvernementaux qui les concernent

4.3 La diffusion de l'information par la CTRCAQ

Une bonne appréciation de la diffusion de l'information gouvernementale

Par la mise en place de différents mécanismes de communication (site Web, courriels, page Facebook, échanges téléphoniques), la CTRCAQ répond bien aux attentes du MSSS ainsi qu'aux besoins des TRCA en matière de diffusion de l'information gouvernementale.

- La présence d'une direction générale semble avoir eu un effet positif sur la fréquence et la qualité des communications transmises aux TRCA. La bonne collaboration établie entre la CTRCAQ et le MSSS fait en sorte que l'information pertinente est maintenant diffusée aussi souvent que nécessaire auprès des TRCA.
- Par la réception de courriels sur une base hebdomadaire, les TRCA ont le sentiment que la CTRCAQ les informe bien à propos des programmes et des services gouvernementaux qui concernent les aînés.
- Le site Web de la CTRCAQ répond bien aux attentes du MSSS, puisque des nouvelles en ce qui concerne les aînés y sont régulièrement diffusées. De plus, en ce qui a trait au fonctionnement de la CTRCAQ, aux coordonnées des TRCA ainsi qu'aux services et aux programmes gouvernementaux disponibles, l'information est à jour.
- Au cours de la dernière année, le nombre d'abonnés à la page Facebook de la CTRCAQ a augmenté d'environ 25 %, ce qui témoigne de sa bonne notoriété. De nouvelles publications y sont régulièrement diffusées.
- Mandat 4 : Transmettre au ministre des avis au sujet des enjeux que vivent les aînés

4.4 La transmission d'avis nationaux au ministre

Une utilisation de différents mécanismes pour transmettre de l'information au ministre

La CTRCAQ transmet un nombre limité d'avis officiels au ministre³². Cependant, elle utilise également d'autres mécanismes pour lui transmettre de l'information pertinente sur les enjeux que vivent les aînés.

- La CTRCAQ a récemment mis en place un comité de vigilance en ce qui a trait aux avis, dans le but d'être davantage à l'affût de possibles avis à publier. Ainsi, la CTRCAQ mène régulièrement une réflexion à propos des enjeux qui pourraient faire l'objet d'un avis national, notamment à partir des avis transmis par les TRCA.
- En collaboration avec les TRCA, la CTRCAQ produit annuellement des mémoires, notamment sur des projets de loi touchant les personnes aînées. La présentation de ces mémoires à l'Assemblée nationale est un bel exemple de la contribution concrète que peuvent apporter ces instances à la prise de décision gouvernementale (ex. : modification d'articles à la suite de recommandations).

^{32.} Il est important de noter qu'autant dans la convention de la CTRCAQ que dans celle des TRCA, aucune attente particulière par rapport au nombre d'avis qui doit être produit annuellement n'existe.

- Lorsque le MSSS a un besoin d'information ponctuel à propos d'un enjeu particulier que vivent les aînés, des consultations sont faites auprès de la CTRCAQ qui s'occupe d'aller chercher l'information nécessaire dans chacune des régions. Le MSSS apprécie fortement ce processus puisqu'il lui permet d'obtenir une réponse rapide à son besoin d'information.
- Toutefois, de l'avis des TRCA consultées, le processus de consultation qu'utilise la CTRCAQ pour répondre aux besoins d'information du MSSS n'est pas toujours optimal. Plusieurs TRCA ont déploré que le temps qui leur était accordé pour consulter leurs membres était trop court. Les TRCA se questionnent ainsi par rapport à la qualité et au sérieux de la consultation : bien souvent, l'information que donnent les TRCA constitue seulement, pratiquement, l'opinion du CA.
- Les renseignements pertinents pour le MSSS ne semblent pas provenir systématiquement des livrables produits par ces instances. Les échanges fréquents que la DSA entretient avec la direction générale de la CTRCAQ semblent contribuer davantage à l'obtention d'une meilleure compréhension des enjeux nationaux et régionaux.
- Mandat 5 : Valoriser la contribution des aînés et leur apport à la société québécoise de même que susciter la participation de la population à la promotion des aspects positifs du vieillissement

4.5 La promotion de la Journée internationale des aînés et des Prix Hommage Aînés

Un rehaussement des activités accomplies pour la promotion de la Journée internationale des aînés

Une amélioration a été constatée dernièrement par rapport aux activités qu'organise la CTRCAQ pour valoriser la contribution des aînés à la société, particulièrement à l'intérieur de la Journée internationale des aînés (JIA)³³.

- Jusqu'en 2018-2019, les activités accomplies par la CTRCAQ pour promouvoir cette journée consistaient, principalement, en une distribution d'affiches et de dépliants auprès des partenaires. Avec l'arrivée d'une direction générale, de nouveaux moyens de promotion ont été ajoutés, notamment la présence d'un porte-parole national et l'organisation d'un événement national. Ces ajouts semblent avoir eu des répercussions favorables sur la notoriété de la JIA, bien qu'il reste encore du travail à faire, selon les personnes consultées, pour l'augmenter.
- En ce qui concerne les Prix Hommage Aînés³⁴ (PHA), la CTRCAQ répond aux attentes du MSSS en participant, sur une base annuelle, à la cérémonie de remise des prix.

^{33.} La JIA se déroule le 1er octobre de chaque année.

^{34.} Le PHA du gouvernement du Québec a pour objectif de mettre en relief l'apport d'une personne aînée œuvrant bénévolement dans sa région pour favoriser le mieux-être des personnes aînées ainsi que l'augmentation de leur participation à la société.

5. Résultats liés à la réalisation des mandats des TRCA

La section 5 présente les principaux résultats liés à la mise en œuvre des cinq mandats attribués à chacune des TRCA dans le contexte de la dernière convention. Il importe de rappeler qu'un nouveau mandat a été ajouté par rapport aux conventions précédentes, soit celui d'organiser des rencontres de concertation régionales spéciales.

CE QUE L'ON DOIT RETENIR

- Bonne représentation de la diversité des personnes aînées dans la majorité des TRCA (+)
- Bonne appréciation des organisations par rapport à leur contribution aux activités de concertation organisées par les TRCA (+)
- Bonne contribution aux processus de sélection des projets pour les programmes QADA et PHNA (+)
- Réponse aux attentes du MSSS et aux besoins des partenaires régionaux en ce qui concerne la diffusion de l'information gouvernementale et régionale (+)
- Bonne participation aux activités de promotion pour la JIA et le PHA (+)
- Atteinte des différents mandats variable selon les TRCA (-)
- Faible notoriété de certaines TRCA auprès des organisations présentes sur leur territoire (-)
- Défis quant à l'identification d'enjeux régionaux et de pistes de solution concrètes pour y remédier (-)
 - Plus de deux ans après l'adoption d'une nouvelle convention, qui a rehaussé de 20 % le financement des TRCA dans l'objectif de les consolider, il ressort que le degré d'atteinte des différents mandats demeure variable selon les TRCA. Même si, globalement, les TRCA travaillent fort à la cause des aînés et s'y consacrent, elles ne semblent pas répondre de manière constante aux attentes signifiées dans la convention, notamment pour ce qui est de la qualité³⁵ de la concertation effectuée, la transmission d'enjeux régionaux et la proposition de pistes de solution concrètes.
 - Le dynamisme des TRCA variant selon la région où elles sont situées, en raison notamment des partenaires présents, de la particularité du territoire et de la capacité des personnes aînées siégeant au CA, le MSSS comprend que la qualité des livrables³6 des TRCA peut varier. L'important est que chacune des TRCA remplisse ses mandats au meilleur de ses capacités et que des actions soient menées pour chacun des cinq mandats attribués.
 - Une minorité de TRCA ne semblent pas être en mesure d'assurer un degré minimal de concertation sur leur territoire, ce qui consiste à détenir une certaine notoriété auprès des organisations présentes sur le territoire et de consulter celles-ci dans un lieu d'échanges et de réflexion en vue de pouvoir ramener de l'information concrète au ministre. De la même manière, certaines d'entre elles consacrent beaucoup d'énergie à des activités qui n'ont pas de lien direct avec leurs mandats.

^{35.} La qualité de la concertation qu'effectuent les TRCA est principalement déterminée par le nombre de partenaires consultés, la fréquence et les objectifs poursuivis par leurs rencontres, ainsi que le nombre de partenariats permanents mis en place avec les instances locales ou régionales de leur territoire.

^{36.} La qualité des livrables est déterminée, principalement, par les critères suivants : la référence à des particularités régionales, la diversification des sources de données, la consultation des acteurs régionaux, la représentativité des acteurs consultés, la priorité donnée aux enjeux et l'identification de pistes de solution.

Mandat 1 : Représenter la diversité des personnes aînées par leur composition en tenant compte des instances touchées par la question des aînés dans leur région

5.1 La composition des TRCA

Une bonne représentation de la diversité des personnes aînées

Pour la majorité des TRCA, la diversité des personnes aînées de leur région se trouve tout de même bien représentée par les différents genres d'organisations qui y siègent. Toutefois, certaines catégories de personnes demeurent sous-représentées à l'intérieur des TRCA (ex. : immigrants, autochtones, personnes vulnérables, personnes handicapées, personnes LGBTQ+).

- En moyenne, les TRCA sont composées de 38 organisations. Toutefois, ce nombre varie beaucoup d'une TRCA à l'autre (de 7 à 119 membres), notamment en raison du nombre d'organisations présentes dans chacun des territoires.
- Pour la plupart des TRCA (12/17), au moins sept différents genres d'organisations (ex. : groupes de défense des droits, centres communautaires et de loisirs, services d'aide et de soutien) y étaient représentés, ce qui témoigne d'une bonne représentation de la diversité des personnes aînées.
- Peu de représentants des communautés autochtones et des communautés culturelles siègent aux TRCA, ce qui, de l'avis de certaines d'entre elles, constitue une importante lacune dans leur représentativité. Bien que des démarches aient été entreprises à cette fin, des enjeux persistent par rapport au développement d'une collaboration avec ces partenaires potentiels.
- De l'avis des organisations consultées, différents facteurs peuvent expliquer le désir de certaines d'entre elles de ne pas siéger à la TRCA de leur région, notamment le manque de temps ou de ressources humaines pour s'engager dans ce genre d'activité et le fait qu'elles soient déjà membres d'autres organisations qui entretiennent des liens avec les TRCA.
- Mandat 2 : Soutenir la concertation régionale vers l'atteinte d'objectifs régionaux communs et transmettre au ministre de l'information et des avis portant sur les enjeux que vivent les aînés de leur région

5.2 La tenue de rencontres de concertation régionales spéciales

Des défis liés à l'identification d'enjeux régionaux et de pistes de solution concrètes

Bien que le MSSS ait préparé un guide pour soutenir les TRCA dans l'organisation des rencontres de concertation régionales spéciales³⁷, plusieurs d'entre elles semblent plus ou moins bien comprendre ce qui est attendu d'elles à propos de ce nouveau mandat. Les rencontres organisées ne semblent pas toujours centrées sur la concertation entre les partenaires pour trouver des pistes de solution à des enjeux locaux ou régionaux. Il demeure donc que, pour la plupart des TRCA, ce mandat doit être consolidé pour améliorer la qualité de l'information transmise au ministre.

• Au 31 janvier 2020, plus de la moitié (10/17) des TRCA avait tenu une rencontre de concertation. Ainsi, sept TRCA n'avaient pas répondu aux exigences du MSSS.

^{37.} Comme l'indique la convention, chaque TRCA doit avoir tenu au moins une rencontre de concertation régionale spéciale au plus tard le 31 janvier 2020. Au 31 janvier 2022, chaque TRCA devra avoir tenu au moins deux rencontres.

- Une minorité de TRCA semble avoir une mauvaise compréhension de ce que doivent être les rencontres de concertation régionales spéciales, puisqu'elles profitent de ces rencontres pour organiser des conférences, sans prévoir, par la suite, des ateliers d'échanges entre les participants pour, notamment, dégager des solutions aux problèmes discutés.
- À partir des rapports qu'ont produits les dix TRCA ayant tenu une rencontre de concertation régionale spéciale, il ressort :
 - o que ces rencontres font généralement ressortir des enjeux et des pistes de solution qui demeurent très généraux (ex. : le manque de connaissance chez les aînés des services disponibles), plutôt que d'être centrés sur les réalités locales et régionales;
 - o que, bien souvent, les enjeux considérés comme plus particuliers à une région font principalement référence à des enjeux que vivent les aînés présents dans les milieux ruraux;
 - o qu'une seule TRCA a proposé des pistes de solution concrètes et applicables à sa réalité régionale, en cernant, notamment, les partenaires dont l'engagement est sollicité, ainsi que les étapes suivantes à mettre en place;
 - o que peu de TRCA ont repéré les bons coups obtenus dans leur région pour favoriser le vieillissement actif, ce qui limite le partage des initiatives prometteuses entre les TRCA. À cette fin, l'un des mandats de la CTRCAQ est de mettre en relation les TRCA pour qu'elles échangent sur les solutions qui pourraient être adaptées d'une région à l'autre.

Une bonne appréciation des organisations par rapport à leur contribution aux activités de concertation

Les organisations qui participent aux rencontres de concertation considèrent tout de même que, généralement, la TRCA de leur région prend efficacement en considération leurs préoccupations.

- Globalement, les organisations consultées possèdent une bonne appréciation de leur contribution aux activités de concertation menées par la TRCA de leur région (score de 7,5 sur 10)³⁸. Ce score varie toutefois selon les TRCA (de 3,3 à 9).
- L'appréciation des répondants semble légèrement moins élevée en ce qui concerne le fait que leur engagement leur ont permis de prendre part activement à la recherche de solutions pour toujours mieux vieillir et vivre ensemble (score de 7 sur 10).

5.3 La transmission d'avis au ministre

Un nombre limité d'avis régionaux transmis au ministre

Peu de TRCA transmettent directement un avis officiel³⁹ au ministre. Jusqu'à tout récemment, même si ce mandat est inscrit dans les conventions depuis 2012⁴⁰, les attentes du MSSS par rapport à ce livrable demeuraient méconnues de certaines TRCA. Cette méconnaissance peut expliquer le fait que, généralement, ce mandat est celui qui est le moins bien réalisé par les TRCA.

 De manière générale, lorsque les enjeux et les solutions présentés par les TRCA ne sont pas particuliers à leur région, les renseignements contenus dans les avis officiels sont d'une utilité limitée pour le MSSS. Celui-ci souhaite être informé des problèmes concrets existant à l'échelle

^{38.} Voir le Tableau 16, à l'Annexe 4.

^{39.} Notons qu'il est plutôt difficile de quantifier le nombre d'avis que produisent réellement les TRCA, puisque divers formats (ex. : lettres, rapports) sont utilisés par ces dernières pour transmettre de l'information.

^{40.} Ce mandat est inscrit officiellement depuis 2012 dans les conventions des TRCA, mais ces dernières sont mandatées pour formuler des avis à l'intention du ministre depuis 2007-2008.

locale et régionale, lesquels problèmes peuvent être portés vers des collaborateurs, tels qu'une municipalité ou une municipalité régionale de comté (MRC). Aussi, le MSSS peut porter ces enjeux et faire valoir, auprès des ministères et organismes ciblés, les pistes de solution suggérées.

- Une minorité de TRCA semble détenir une mauvaise compréhension du genre d'information qui est attendu de leur part. Ainsi, celles-ci semblent chercher davantage à prendre position contre les orientations gouvernementales et à faire de grandes revendications qui dépassent leurs besoins régionaux. Ces TRCA considèrent à tort qu'elles ont pour mission de défendre les aînés de leur région.
- La majorité des TRCA réalise ce mandat en participant aux diverses consultations menées par la CTRCAQ, en vue de la production d'un avis national ou d'un mémoire. Toutefois, en passant toujours par la CTRCAQ pour la transmission d'un avis, une minorité de TRCA craignent que le MSSS tienne moins compte de leurs réalités et de leurs particularités régionales.
- Pour fournir au MSSS l'information nécessaire à la mise en place de solutions, les TRCA gagneraient à concentrer leurs efforts sur l'identification d'enjeux spécifiques de leur région. Ainsi, la CTRCAQ pourrait être amenée à exercer un rôle de coordination entre les TRCA lorsque les enjeux soulevés sont communs à plusieurs régions, ce qui nécessite au préalable le renforcement de la collaboration entre ces instances.

Un désir de recevoir davantage de rétroaction et de reconnaissance de la part du MSSS

Bien que les TRCA doivent, avant tout, être reconnues par les organisations de leur territoire, il semble que certaines d'entre elles vivent un sentiment de non-reconnaissance, notamment parce qu'elles considèrent que le MSSS n'effectue pas suffisamment de rétroaction au sujet des livrables produits.

- Bien que le MSSS effectue une certaine rétroaction, certaines TRCA ont mentionné ne recevoir aucun suivi de la part du MSSS lorsque des avis ou des lettres lui sont transmis, et quand elles participent à différentes consultations. Cette situation semble créer des frustrations auprès de certaines TRCA, ces dernières ayant l'impression que les livrables produits ne sont pas importants pour le MSSS.
- Les TRCA ont exprimé le besoin de connaître davantage l'utilisation qui est faite, par le MSSS, de leurs différents livrables. Bien que la CTRCAQ puisse exercer un rôle dans cette rétroaction, les TRCA souhaitent davantage obtenir, directement par le MSSS, une appréciation à propos de leur travail. En plus d'avoir un effet d'encouragement et de motivation sur les TRCA pour la poursuite de leurs consultations régionales, de l'avis des TRCA cette rétroaction leur permettrait aussi de mieux cibler le genre d'information que souhaite recevoir le MSSS.
- En ce qui concerne la reconnaissance qu'elles reçoivent de la part du gouvernement, une certaine divergence d'opinions existe entre les TRCA. D'un côté, certaines d'entre elles ont l'impression que le gouvernement manque d'écoute à leur égard et qu'elles ne sont pas nécessairement les interlocutrices privilégiées de celui-ci en ce qui concerne les enjeux que vivent les aînés. De l'autre côté, certaines considèrent que le gouvernement fait tout de même preuve d'une grande ouverture face aux réalités des aînés et qu'elles peuvent ainsi exercer réellement leur rôle qui consiste à être « les yeux et les oreilles du ministre ».
- Bien que différentes sources d'information soient utilisées pour connaître les enjeux liés au vieillissement, il demeure important pour le MSSS d'entendre les préoccupations des TRCA et de la CTRCAQ. D'ailleurs, les renseignements transmis par ces instances servent à nourrir les différents professionnels de la DSA responsables de dossiers liés au vieillissement actif en vue

de mettre au point des interventions. Ils peuvent également servir à confirmer les orientations que prend le MSSS dans certains dossiers.

Mandat 3 : Contribuer à la prise de décision sur le plan régional en ce qui concerne les aînés en tenant compte des réalités locales

5.4 Le partenariat avec les instances locales et régionales

Des partenariats à consolider, notamment auprès des villes et des municipalités

Environ la moitié des TRCA travaillent activement à l'élaboration de partenariats permanents⁴¹ avec les instances locales et régionales que préoccupent les conditions de vie des aînés. Malgré tout, certaines TRCA semblent détenir une faible notoriété auprès des organisations présentes sur leur territoire.

- Les TRCA ont développé, en moyenne, 10 partenariats permanents avec des instances locales ou régionales (ex. : comités pour contrer la maltraitance envers les aînés, centres de recherche). Toutefois, ce nombre varie beaucoup selon les TRCA (de 0 à 23 partenariats).
- En majorité, les TRCA consultées ont exprimé le désir d'établir de nouveaux partenariats, en misant, notamment, sur le travail de leur coordonnateur. Ces TRCA sont conscientes qu'elles manquent de visibilité auprès de certaines catégories d'acteurs régionaux.
- Pour certaines TRCA, les tables locales revêtent une grande importance pour assurer le suivi des enjeux que vivent les aînés dans chacune des MRC de leur territoire. Dans ce cas-ci, les tables locales sont considérées comme des sentinelles en raison du travail qu'elles exécutent sur le terrain et à cause de l'information qu'elles rapportent à la TRCA. Ainsi, elles contribuent activement au développement de la concertation régionale.
- Les liens entretenus avec les villes et les MRC varient d'une TRCA à l'autre. À ce sujet, certaines TRCA se sont montrées préoccupées par leur absence de liens avec les élus locaux et par le manque d'écoute dont font preuve certains d'entre eux devant les préoccupations de la TRCA. Cet arrimage semble essentiel pour que des solutions locales et régionales soient repérées le plus rapidement possible en vue de satisfaire aux enjeux soulevés par les TRCA.
- Une minorité de TRCA semble plus ou moins bien comprendre l'importance d'établir différents partenariats à l'intérieur de leur territoire pour être en mesure d'informer le MSSS de leurs enjeux régionaux ou locaux. La mise en place de partenariats diversifiés demeure essentielle pour renforcer la concertation régionale que doivent établir les TRCA et pour mettre en place des solutions en collaboration avec des organisations de leur territoire.

5.5 Les programmes Québec ami des aînés et Nouveaux Horizons pour les aînés

Une bonne collaboration des TRCA aux processus de sélection des projets

Dans leur ensemble, les TRCA participent aux processus de sélection des projets pour le programme Québec ami des aînés⁴² (QADA) et pour le programme fédéral Nouveaux Horizons pour les aînés⁴³ (PHNA), notamment en produisant un avis qualitatif sur les projets présentés dans leur région. Même si ce mandat est bien exécuté, certains enjeux ont été soulevés par les TRCA.

^{41.} Les partenariats font référence à la participation des TRCA à des rencontres ou à des comités externes animés par d'autres organisations.

^{42.} Pour le volet « Soutien aux actions locales et régionales ».

^{43.} Pour le volet « Projets communautaires ».

- Les TRCA reconnaissent que leur participation à ces processus leur permet d'obtenir une meilleure connaissance des organisations qui existent dans leur région, tout en recommandant des projets qui proposent des solutions aux enjeux locaux ou régionaux ciblés.
- Le MSSS a souligné la pertinence du travail d'analyse qu'exécutent les TRCA à l'intérieur de ces programmes, en fonction de leurs priorités régionales.
- Une minorité de TRCA considèrent qu'elles ne reçoivent pas suffisamment de reconnaissance par rapport au temps investi et au travail exécuté pour remplir ce mandat. Ce sentiment apparaît surtout lorsqu'un nombre limité de projets que recommandent les TRCA est finalement sélectionné par ces programmes, en raison de la prise en considération de critères supplémentaires.

➤ Mandat 4 : Agir comme relayeur d'information sur leur territoire

5.6 La diffusion de l'information par les TRCA

Une bonne appréciation de la diffusion de l'information gouvernementale et régionale

Par la mise en place de différents mécanismes de communication, les TRCA, en majorité, répondent bien aux attentes du MSSS ainsi qu'aux besoins des différents partenaires régionaux en matière de diffusion de l'information gouvernementale et régionale. À plusieurs reprises, les TRCA ont été décrites comme de véritables courroies de transmission de l'information.

• Globalement, les organisations consultées possèdent une bonne appréciation des processus de diffusion de l'information mis en place par la TRCA de leur région (score de 7,6 sur 10)⁴⁴, ainsi que de la pertinence de l'information relative aux aînés transmise sur une base constante (score de 7,9 sur 10). Cette appréciation varie toutefois selon les TRCA concernées.

Une difficulté des TRCA à effectuer une mise à jour constante de leur site Web

Bien que la quasi-totalité des TRCA (16/17) dispose d'un site Web pour diffuser de l'information aux membres et aux partenaires, des lacunes ont été observées chez certaines d'entre elles par rapport à la disponibilité d'une information à jour et par rapport à la notoriété de leur site Web.

- La faible disponibilité d'actualités régionales et nationales portant sur les aînés peut s'expliquer par le manque de temps des employés de certaines TRCA pour assurer une bonification et une mise à jour constante de l'information diffusée sur leur site Web.
- Pour les organisations consultées, l'appréciation semble bonne en ce qui a trait à la pertinence de l'information relative aux aînés qui y est diffusée (score de 7,3 sur 10).
- Il importe de mentionner que 18,9 % des organisations consultées n'avaient jamais visité le site Web de la TRCA de leur région. En majorité, ces organisations (73 %) sont membres d'une TRCA.

Une utilisation variable de l'infolettre comme mécanisme de communication

Bien que les membres et les partenaires des TRCA semblent apprécier l'infolettre comme mécanisme de diffusion de l'information, plusieurs TRCA (7/17) ne l'ont pas encore mise en place.

^{44.} Les résultats du sondage en lien avec l'appréciation de la diffusion de l'information par les TRCA sont présentés au Tableau 17, à l'Annexe 4.

- Le contenu des infolettres varie beaucoup d'une TRCA à l'autre (de 2 à 24 pages d'information). Dans la plupart des cas, ces infolettres présentent les actualités et les activités qu'organisent les TRCA et les partenaires, ainsi que des renseignements généraux au sujet des services offerts aux aînés.
- Les organisations consultées présentent une bonne appréciation par rapport à la pertinence des renseignements, relatifs aux aînés, qui y sont diffusés (score de 8 sur 10). Ce score est moins élevé pour les organisations qui ne sont pas membres d'une TRCA (score de 6,8 sur 10).

Un besoin d'amélioration de la notoriété des pages Facebook des TRCA

Pour la majorité des TRCA (12/17), l'utilisation d'une page Facebook semble un moyen efficace pour diffuser régulièrement de l'information auprès de leurs membres et de leurs partenaires régionaux. Toutefois, pour certaines TRCA, la notoriété de cette information doit être améliorée puisque le tiers des organisations interrogées n'a jamais consulté la page Facebook de la TRCA de leur région.

- En moyenne, 400 personnes sont abonnées aux pages Facebook des TRCA. Le nombre d'abonnés varie toutefois de façon importante selon les TRCA (de 43 à 1 673 abonnés).
- Pour les organisations consultées, l'appréciation semble bonne par rapport à la pertinence de l'information relative aux aînés qui y est diffusée (score de 7,1 sur 10).
- Mandat 5 : Valoriser la contribution des aînés et leur apport à la société québécoise de même que susciter la participation de la population à la promotion des aspects positifs du vieillissement

5.7 La promotion de la Journée internationale des aînés

Un bon engagement dans les activités de promotion de la JIA

Les TRCA accomplissent de nombreuses activités pour promouvoir la JIA, ce qui répond bien aux attentes du MSSS.

- Une amélioration a été observée quant à l'engagement des TRCA vis-à-vis de la promotion de la JIA, à partir du moment où la CTRCAQ a mis en place un comité propre à ce but. Cette mesure a permis d'assurer une certaine promotion de la JIA dans chacune des régions.
- Au cours des deux dernières années, pour promouvoir cette journée, les TRCA ont principalement diffusé de l'information à travers différents mécanismes de communication (ex.: dépliants, outils promotionnels, communiqués de presse, courriels, pages Facebook). Peu d'événements ont été organisés à l'échelle locale et régionale en raison de la pandémie de COVID-19.

5.8 La promotion des Prix Hommage Aînés

Un bon engagement des TRCA dans les activités de promotion du PHA

Pour le deuxième volet de ce mandat, qui consiste, notamment, à promouvoir le PHA à l'intérieur de chacune des régions du Québec, les TRCA répondent bien aux attentes du MSSS.

Sur une base annuelle, les TRCA dans leur ensemble déposent un dossier de candidature pour le PHA, en l'adressant au ministre. Pour encourager les organisations de leur territoire à leur soumettre des candidatures, les TRCA utilisent différents moyens de communication (ex. : publication Facebook, site Web et infolettre, envoi de courriels aux membres et aux partenaires).

- Bien que la pandémie de COVID-19 ait représenté un obstacle important pour l'organisation d'activités de reconnaissance à l'échelle régionale, les TRCA ont utilisé divers moyens pour faire connaître les lauréats du PHA (ex. : diffusion d'un communiqué de presse, accomplissement d'activités médiatiques, organisation de rencontres avec des élus locaux).
- En majorité, les TRCA ont mis en place d'autres activités de reconnaissance pour le bénévolat (ex. : diffusion des coups de cœur aînés dans l'infolettre, organisation de repas de reconnaissance).

Annexe 1. Tableau synoptique de l'évaluation du programme des TRCA

ÉVALUATION DU PROGRAMME DES TABLES RÉGIONALES DE CONCERTATION DES AÎNÉS (TRCA)

Synthèse des constatations et des recommandations

Principaux éléments méthodologiques

Mandat confié par la Direction du secrétariat aux aînés.

Objectif général qui consiste à faire une première évaluation des TRCA et de la CTRCAQ depuis leur création.

Trois enjeux évaluatifs abordés :

- (1) la pertinence de la nature de l'intervention;
- (2) l'efficacité de l'intervention;
- (3) l'efficience relative du programme des TRCA.

Sources des données

- (1) Entrevues semi-dirigées menées auprès de quatre personnes responsables (actuelles et anciennes) de la gestion du programme des TRCA à la DSA.
- (2) Collecte de données auprès des coordonnateurs, des directeurs généraux et des CA de cinq TRCA et de la CTRCAQ (40 personnes rencontrées).
- (3) Sondage électronique distribué auprès des membres et des partenaires des TRCA (333 répondants).
- (4) Analyse documentaire de la reddition de comptes et des livrables produits annuellement par les TRCA et la CTRCAQ (de 2010-2011 à 2020-2021).
- (5) Analyse documentaire de la reddition de comptes produite par deux autres instances régionales de concertation (2019-2020).

PRINCIPALES CONSTATATIONS

RECOMMANDATIONS POUR LE MSSS

> LE FONCTIONNEMENT DE LA CTRCAQ ET DES TRCA

- Les coordonnateurs et les directeurs généraux de ces instances sont considérés comme des piliers pour leur organisation. Par leur dynamisme, ils permettent d'assurer le bon fonctionnement de la TRCA, le développement de partenariats ainsi que la motivation des membres (+).
- L'adoption, par ces instances, d'un mode de communication hybride a permis de maintenir les activités de concertation dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Dans certains cas, ce mode de communication a aussi permis d'augmenter la fréquence des activités de concertation, tout en limitant les frais de déplacement (+).
- La présence d'une réticence chez certaines TRCA à recevoir le soutien d'une autre entité que le MSSS et la présence d'une confusion par rapport aux rôles et responsabilités qui relèvent du MSSS ou de la CTRCAQ semblent constituer des obstacles au développement du leadership de la CTRCAQ. Cette situation a aussi un effet sur la capacité de la CTRCAQ à mobiliser les TRCA vers l'atteinte d'objectifs communs (-).
- La présence d'une équipe de travail réduite et la difficulté à maintenir l'expertise en place constituent, de l'avis des TRCA consultées, des obstacles à l'atteinte de leurs mandats (-).
- Bien que la dernière convention d'aide financière soit conforme aux bonnes pratiques de gestion des fonds publics, les TRCA consultées ont exprimé des insatisfactions vis-à-vis de celle-ci (montant de l'aide financière accordée, sentiment d'infantilisation lié aux limitations permises dans les réaménagements des postes budgétaires, perception de rigidité et d'absence de prise en considération des particularités régionales) (-).
- La difficulté de certaines TRCA à fournir une reddition de comptes de qualité entraîne une complexité pour le MSSS lorsqu'il s'agit d'effectuer les analyses requises à propos de l'utilisation de l'aide financière versée (-).

- . Poursuivre l'accompagnement de la CTRCAQ et des TRCA en ce qui concerne l'application de la convention d'aide financière, pour qu'elles répondent mieux aux attentes du MSSS.
- 2. Soutenir la CTRCAQ dans sa démarche pour obtenir la pleine reconnaissance de sa mission (regroupement, accompagnement et mobilisation) auprès des TRCA.
- 3. Soutenir la CTRCAQ dans le renforcement des fonctions de coordination des TRCA en misant, notamment, sur la formation de ces dernières relativement à leurs rôles et responsabilités (ex. : pour l'application de la convention d'aide financière) et sur le développement de communautés de pratiques, de façon à favoriser l'atteinte de leurs mandats.

> LA RÉALISATION DES MANDATS DE LA CTRCAQ

- Des changements apportés à la gouvernance de la CTRCAQ, dont la mise en place d'une direction générale, ont permis à celle-ci d'évoluer positivement par rapport à son fonctionnement et par rapport à l'atteinte de ses mandats. La consolidation de la CTRCAQ, comme le souhaite le MSSS, semble donc avoir adopté la bonne voie (+).
- La mise en place de rencontres entre les coordonnateurs et les directeurs généraux des TRCA semble répondre, du moins en partie, au besoin des TRCA d'accéder à une communauté de pratiques, puisqu'elles leur permettent de connaître le fonctionnement des autres TRCA, d'échanger entre elles, de travailler ensemble, de partager les bonnes pratiques et de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs (+).
- Outre les avis nationaux, différents mécanismes sont utilisés par la CTRCAQ, en collaboration avec les TRCA, pour transmettre de l'information pertinente au ministre. La production de mémoires ainsi que les échanges fréquents entre la direction générale de la CTRCAQ et la DSA contribuent à informer le gouvernement des enjeux que vivent les aînés (+).
- Le principal défi de la CTRCAQ consiste à assumer davantage son leadership auprès des TRCA en vue de les amener à se concerter davantage, notamment pour déterminer les enjeux nationaux et trouver les pistes de solution associées (-).
- La CTRCAQ devra aussi améliorer sa capacité à mobiliser les TRCA vers l'atteinte d'objectifs communs, notamment en repérant les bonnes pratiques et en accompagnant les TRCA vivant davantage de difficultés (-).

4. Soutenir la CTRCAQ pour qu'elle renforce ses mécanismes de concertation avec les TRCA dans le contexte du processus d'identification des enjeux que vivent les aînés : que la CTRCAQ, en collaboration avec les TRCA, s'occupe des enjeux globaux, et que les TRCA se concentrent davantage sur la nécessité de repérer des enjeux concrets et spécifiques de leur région.

> LA RÉALISATION DES MANDATS DES TRCA

- Dans la plupart des régions, les organisations que concernent les conditions de vie des aînés reconnaissent la pertinence des TRCA et adhèrent fortement à celles-ci. Elles considèrent aussi que ces instances, généralement, tiennent efficacement compte de leurs préoccupations (+).
- Dans l'ensemble des régions, les TRCA se consacrent à la cause des aînés et travaillent fort, particulièrement en ce qui a trait à la diffusion de l'information gouvernementale et régionale ainsi qu'à la valorisation de la contribution des aînés à la société québécoise (+).
- Le degré d'atteinte des différents mandats demeure variable selon les TRCA, en raison, notamment, de leur dynamisme qui est influencé par les partenaires présents, la particularité du territoire et la capacité des personnes siégeant au CA (-).
- Certaines TRCA détiennent une faible notoriété auprès des organisations présentes sur leur territoire, ce qui constitue un obstacle important à l'atteinte d'un degré minimal de concertation (-).
- Une lacune des TRCA a rapport à l'identification des enjeux régionaux et à la détermination de pistes de solution concrètes qui y sont associées (-).
- La qualité de l'information contenue dans les principaux livrables que produisent les TRCA (ex. : avis officiels, rapports des rencontres de concertation régionales spéciales) doit être améliorée pour assurer une meilleure contribution à la prise de décision gouvernementale (-).

5. Collaborer avec la CTRCAQ pour assurer la promotion des différents rôles qu'exercent les TRCA auprès des partenaires locaux et régionaux (OBNL, CISSS et CIUSSS, municipalités) et auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux, de façon à augmenter leur propre notoriété à l'intérieur de leur territoire.

Annexe 2. Contexte de l'évaluation

A. Questions d'évaluation

Onze questions d'évaluation ont été couvertes dans le contexte de la présente démarche évaluative, et elles sont réparties selon trois enjeux évaluatifs.

Tableau 3. Questions d'évaluation, selon les enjeux évaluatifs

ENJEU 1: PERTINENCE DE LA NATURE DE L'INTERVENTION

1) Est-ce que l'attribution d'une aide financière aux TRCA et à la CTRCAQ est le moyen le plus approprié pour informer le gouvernement des enjeux liés au vieillissement ?

Enjeu 2 : Efficacité de l'intervention

- 2) Dans quelle mesure la présence d'instances de concertation répond-elle aux besoins du gouvernement d'être informé sur les différents enjeux régionaux et nationaux liés au vieillissement ?
- 3) Dans quelle mesure la présence d'instances régionales de concertation contribue-t-elle à la prise de décision au sujet des politiques et des programmes dédiés aux aînés ?
- 4) Dans quelle mesure les aînés sont-ils engagés dans les activités des TRCA?
- 5) Dans quelle mesure les préoccupations des aînés sont-elles entendues, retenues et considérées comme une priorité à l'intérieur des instances régionales de concertation mises en place ?
- 6) Dans quelle mesure la perception des administrateurs et des employés des TRCA et de la CTRCAQ quant à leurs rôles et responsabilités correspond-elle au mandat et aux actions attendues dans le cadre de la convention?
- 7) Comment sont constituées les différentes TRCA et de quelle façon chacune d'elle mène-t-elle ses activités ?
- 8) Dans quelle mesure les TRCA remplissent-elles les différents mandats attendus ?
- 9) Dans quelle mesure la CTRCAQ remplit-elle les différents mandats attendus?

Enjeu 3: Efficience relative du programme des TRCA

- 10) Est-ce que la bonification du financement des TRCA et de la CTRCAQ a eu un effet sur :
 - leur capacité à atteindre les mandats et résultats attendus ?
 - la qualité de l'information transmise pour la prise de décision gouvernementale?
- 11) Comment les coûts associés au fonctionnement des TRCA se comparent-ils à ceux d'autres instances régionales de concertation poursuivant des objectifs similaires⁴⁵ ?

B. Sources de données

Les résultats liés à l'évaluation du programme des TRCA proviennent de cinq principales sources de données.

^{45.} Cette question d'évaluation n'a pas fait l'objet d'une réponse dans le contexte de notre démarche évaluative, en raison de la difficulté à faire une comparaison solide des coûts et des extrants associés aux différentes instances régionales de concertation.

1. Entrevues semi-dirigées auprès de personnes responsables de la gestion du programme des TRCA à la DSA

Au printemps 2021, quatre entrevues semi-dirigées ont été menées auprès de personnes responsables (actuelles et anciennes) de la gestion du programme des TRCA à la DSA. Une gestionnaire et trois professionnelles ont été rencontrées. Ces entretiens ont été d'une durée de 90 minutes pour les responsables actuelles et d'une durée de 60 minutes pour les anciennes responsables.

2. Collecte de données auprès des TRCA et de la CTRCAQ

Une collecte de données s'est tenue au printemps 2021 auprès des coordonnateurs, des directeurs généraux et des membres des CA de la CTRCAQ et de cinq TRCA. Au total, 40 personnes ont été rencontrées lors d'entrevues semi-dirigées ou de groupes de discussion, d'une durée de 90 minutes.

Les cinq TRCA ont été sélectionnées en fonction de cinq principaux critères :

- le genre de région administrative⁴⁶;
- la perception de la DSA par rapport au degré d'atteinte des mandats et des résultats attendus;
- le nombre de membres engagés dans la TRCA;
- la situation financière de la TRCA⁴⁷;
- le nombre de partenariats établis avec les instances locales et régionales.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des participants aux entretiens, selon la catégorie d'acteurs rencontrés.

Tableau 4. Répartition des participants aux entretiens, selon la catégorie d'acteurs rencontrés

CATÉGORIES D'ACTEURS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Directrice et professionnelles de la DSA	4
Coordonnateurs et directeurs généraux des TRCA et de la CTRCAQ	7
Membres des CA des TRCA et de la CTRCAQ	33
Total	44

Pour l'ensemble des entretiens qui ont eu lieu, une codification thématique a été faite à partir des comptes rendus de ces rencontres en vue de faire ressortir les principales constatations.

3. Sondage auprès des partenaires et des membres des TRCA⁴⁸

En mai 2021, un sondage⁴⁹ du genre *SurveyMonkey* portant sur l'appréciation du partenariat établi avec les TRCA a été distribué à 711 organisations, soit 482 membres de TRCA et 229 partenaires potentiels⁵⁰. Ces destinataires ont été identifiés à partir des documents de reddition de comptes de chacune des TRCA pour l'année 2019-2020. Par la suite, une recherche a été faite sur les sites Web de ces organisations en vue de trouver une adresse courriel pour prendre contact avec elles.

^{46.} L'équipe d'évaluation a rencontré une TRCA en région universitaire, deux en régions intermédiaires, une en région périphérique et une en région éloignée.

^{47.} Au 31 mars 2020.

^{48.} Le sondage sur l'appréciation du partenariat établi avec les TRCA est présenté à l'Annexe 5.

^{49.} Ce sondage était seulement disponible en français

^{50.} Les membres individuels ou honoraires des TRCA ont été exclus de la liste d'envoi de ce sondage.

Le nombre de personnes qui ont répondu au sondage s'élève à 333, ce qui donne un taux de participation de 46,8 %. Le Tableau 5 présente le taux de participation au sondage, selon la région administrative.

Tableau 5. Taux de participation au sondage, selon la région administrative

Région administrative	En %
Bas-Saint-Laurent	38,5 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	66,7 %
Capitale-Nationale	47,2 %
Mauricie	38,9 %
Estrie	41,7 %
Montréal	25,9 %
Outaouais	25,9 %
Abitibi-Témiscamingue	52,6 %
Côte-Nord	39,3 %
Nord-du-Québec	100,0 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	37,0 %
Chaudière-Appalaches	52,1 %
Laval	76,6 %
Lanaudière	45,5 %
Laurentides	100,0 %
Montérégie	51,3 %
Centre-du-Québec	48,6 %
Total	46,8 %

Le Tableau 6 présente les principales caractéristiques des répondants à ce sondage.

Tableau 6. Répartition des répondants au sondage, selon différentes caractéristiques

		En nombre	En %
	Moins de 25 ans	1	0,3 %
Âge	De 25 à 49 ans	101	30,4 %
	De 50 à 64 ans	110	33,1 %
	De 65 à 74 ans	91	27,4 %
	75 ans et plus	29	8,7 %
	Total	332	100,0 %
	01 - Bas-Saint-Laurent	35	10,5 %
	02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	26	7,8 %
	03 - Capitale-Nationale	25	7,5 %
	04 - Mauricie	14	4,2 %
	05 - Estrie	25	7,5 %
	06 - Montréal	29	8,7 %
	07 - Outaouais	7	2,1 %
	08 - Abitibi-Témiscamingue	10	3,0 %
	09 - Côte-Nord	11	3,3 %
Région administrative	10 - Nord-du-Québec	5	1,5 %
S	11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	10	3,0 %
	12 - Chaudière-Appalaches	25	7,5 %
	13 - Laval	36	10,8 %
	14 - Lanaudière	10	3,0 %
	15 - Laurentides	23	6,9 %
	16 - Montérégie	20	6,0 %
	17 - Centre-du-Québec	18	5,4 %
	Plus d'une région administrative	4	1,2 %
	Total	333	100,0 %
	Organisme offrant des services d'aide ou de	97	29,1 %
	soutien	77	22.1.0/
	Organisme de défense des droits	77	23,1 %
	Centre d'action bénévole	29	8,7 %
	Établissement du RSSS	25	7,5 %
	Centre communautaire et récréatif	24	7,2 %
Genre d'organisation	Table locale de concertation des aînés	23	6,9 %
S	Club de l'âge d'or	20	6,0 %
	Organisme municipal ou gouvernemental	16	4,8 %
	Autre	9	2,7 %
	Organisme d'habitation	8	2,4 %
	Centre de recherche	3	0,9 %
	Organisme lié au transport	2	0,6 %
	Total	333	100,0 %
	Directeur Président en vise président	140	42,3 %
Fonction occupée	Président ou vice-président	65 44	19,6 %
	Coordonnateur		13,3 %
	Employé Administrateur	38	11,5 %
		21	6,3 %
	Membre Secrétaire ou trésorier	9 7	2,7 %
	Secrétaire ou trésorier		2,1 %
	Bénévole	7	2,1 %
	Total	331	100,0 %
Clientèle aînée	Oui	151	46,0 %
uniquement	Non	177	54,0 %
	Total	328	100,0 %

Liens avec TRCA	Délégué au CA de la TRCA	135	40,5 %
Membre de la TRCA		125	37,5 %
Non-membre		58	17,4 %
	N'a jamais entendu parler de la TRCA ⁵¹	15	4,5 %
	Total	333	100,0 %

Deux méthodes ont été utilisées pour l'analyse des données provenant du sondage électronique. Pour les questions dites fermées, les données ont été compilées dans un fichier Excel, et des tableaux de distribution des fréquences ont ensuite été préparés. Une analyse de contenu thématique a été faite pour les données qualitatives issues des questions dites ouvertes.

4. Analyse documentaire de la reddition de comptes et des livrables des TRCA et de la CTRCAQ

Dans le contexte de cette démarche évaluative, plusieurs documents de reddition de comptes et des livrables ont été consultés⁵², autant pour les TRCA que pour la CTRCAQ.

Tableau 7. Documents de reddition de comptes et livrables consultés, selon l'année financière

Sorte de document	Année financière	
États financiers		
Rapports financiers	De 2010-2011 à 2020-2021	
Rapports annuels		
Rapports d'activités		
Avis transmis au ministre	De 2015-2016 à 2020-2021	
Rapports des rencontres de concertation régionales spéciales	De 2018-2019 à 2020-2021	

Pour l'analyse des données provenant de ces documents, les renseignements recherchés ont été compilés dans différents fichiers Excel. Par la suite, différents indicateurs ont été calculés.

Dans le but d'apprécier la qualité des livrables que produisent les TRCA, différents critères ont été pris en considération :

- la référence à des particularités régionales;
- la diversification des sources de données;
- la consultation des acteurs régionaux;
- la représentativité des acteurs consultés;
- la priorité donnée aux enjeux;
- l'identification de pistes de solution.

5. Analyse documentaire de la reddition de comptes d'autres instances régionales de concertation

Au printemps 2021, des démarches ont été entreprises auprès de deux ministères et d'un organisme gouvernemental en vue de pouvoir accéder aux documents de reddition de comptes (rapports annuels et états financiers) de l'instance régionale de concertation sous leur responsabilité. Deux d'entre eux ont répondu positivement à la demande de l'équipe d'évaluation.

^{51.} Les organisations qui n'ont jamais entendu parler de la TRCA de leur région ont été exclues pour la suite du sondage.

^{52.} La disponibilité des documents a varié selon les TRCA et selon les années financières.

À la suite de la consultation des documents reçus, l'équipe d'évaluation en est venue à la conclusion qu'il était impossible de comparer, de façon significative, les coûts et les extrants liés au fonctionnement des TRCA à ceux d'autres instances régionales de concertation poursuivant des objectifs similaires. Le fonctionnement trop différent des instances ciblées et la présence d'extrants difficilement quantifiables et comparables peuvent expliquer cette situation.

Annexe 3. Vue d'ensemble de la CTRCAQ et des TRCA

Tableau 8. Indicateurs en lien avec le fonctionnement et les activités de la CTRCAQ, 2019-2020 et 2020-2021

Indicateurs	2019-2020	2020-2021		
GOUVERNANCE				
Nombre de membres du CA	7	7		
Nombre de rencontres du CA	6	5		
Nombre de salariés	2	2		
Nombre d'heures par semaine durant lesquelles les salariés travaillent	59	63		
SITUATION FINANCIÈ	RE			
Actif net	31 298 \$	57 222 \$		
Surplus affectés	0 \$	42 173 \$		
Surplus non affectés	31 298 \$	15 049 \$		
Pourcentage des revenus qui proviennent du programme des TRCA	87,2 %	92 %		
Utilisation de l'aide fin	NANCIÈRE			
Pourcentage de l'aide financière du MSSS utilisé par la CTRCAQ ⁵³ :	80,7 %	86,5 %		
 pour la rémunération et les avantages sociaux des employés 	54,8 %	69,2 %		
 pour les frais généraux 	7 %	7,4 %		
 pour les frais de déplacement 	3,3 %	0,2 %		
 pour l'organisation de rencontres, d'activités ou de formations 	10,5 %	5,7 %		
pour les honoraires professionnels	4,5 %	3,9 %		
 pour d'autres dépenses 	0,5 %	0,1 %		
Mandat 1				
Nombre de partenariats établis auprès d'instances nationales qui interviennent en faveur des aînés	7	11		
Mandat 4				
Nombre d'avis nationaux transmis au ministre	0	1		

^{53.} Les données utilisées pour calculer cet indicateur sont les dépenses inscrites pour chacun des postes budgétaires dans le gabarit de rapport financier fourni par le MSSS et l'aide financière reçue du MSSS (numérateur : dépenses de la CTRCAQ; dénominateur : aide financière reçue du MSSS).

Tableau 9. Indicateurs en lien avec le fonctionnement et les activités des TRCA, 2019-2020 et 2020-2021⁵⁴

Indicateurs	2019-2020	2020-2021	
GOUVERNANCE			
Nombre moyen de membres de CA	16 membres	16,2 membres	
Nombre moyen de rencontres de CA	5,6 rencontres	6 rencontres	
Nombre moyen de participants aux rencontres de CA	12,8 participants	12,1 participants	
Nombre de TRCA ayant mis en place des comités internes	9 TRCA	9 TRCA	
Nombre de TRCA ayant un coordonnateur ou un directeur général (salarié ou contractuel)	14 TRCA	15 TRCA	
Nombre moyen d'heures par semaine durant lesquelles travaillent les salariés	28 heures	29 heures	
VIE ASSOCIATIV	E		
Nombre total de membres des TRCA	658 membres	646 membres	
Nombre moyen d'activités politiques ⁵⁵ accomplies	12 activités	11,6 activités	
Nombre moyen de participants aux AGA	32,8 participants	26,5 participants	
SITUATION FINANCE	ÈRE		
Actif net moyen	38 875 \$	52 219 \$	
Surplus affectés (moyenne)	11 851 \$	15 352 \$	
Surplus non affectés (moyenne)	29 480 \$	36 868 \$	
Pourcentage des revenus qui proviennent du programme des TRCA	83,7 %	88 %	
Utilisation de l'aide f	INANCIÈRE		
Pourcentage de l'aide financière du MSSS utilisée par les TRCA ⁵⁶ :	94,9 %	83,5 %	
 pour les salaires et les avantages sociaux des employés 	51,8 %	55,8 %	
 pour les frais généraux 	17,6 %	16,4 %	
 pour les frais de déplacement 	10,2 %	2,8 %	
 pour l'organisation de rencontres, d'activités ou de formations 	7,4 %	3,3 %	
pour les honoraires professionnels	4,3 %	4,9 %	
 pour d'autres dépenses 	3,6 %	0,3 %	

^{54.} Données disponibles pour 16 des 17 TRCA.

^{55.} Les activités politiques comprennent : les rencontres de CA et de comités exécutifs, les assemblées générales annuelles, les assemblées de membres et les rencontres de concertation régionale.

^{56.} Les données utilisées pour calculer cet indicateur sont les dépenses inscrites pour chacun des postes budgétaires dans le gabarit de rapport financier fourni par le MSSS et l'aide financière reçue du MSSS (numérateur : dépenses des TRCA; dénominateur : aide financière reçue du MSSS).

Indicateurs	2019-2020	2020-2021	
Mandat 1			
Nombre moyen de membres	38,7 membres	38 membres	
Répartition des organisations qui siègent aux TRCA, selon le genre :			
 groupes de défense des droits 	25,1 %	25,7 %	
 centres communautaires et de loisirs 	19,6 %	18,6 %	
 tables locales de concertation des aînés 	14,9 %	15,2 %	
services d'aide et de soutien	14,3 %	15,3 %	
 établissements du RSSS 	4,1 %	3,9 %	
 associations de soutien aux maladies 	3,8 %	4 %	
 représentants du milieu municipal 	3,5 %	2,9 %	
 centres d'action bénévole 	3,3 %	2,9 %	
membres individuels	2,3 %	2,3 %	
organismes d'habitation	1,8 %	2 %	
 centres de recherche ou de formation 	2 %	2 %	
■ autres ⁵⁷	5,3 %	5,1 %	
Mandat 2			
Nombre de TRCA ayant organisé une rencontre de concertation régionale spéciale	9 TRCA	6 TRCA	
Nombre moyen de participants aux rencontres de concertation régionale spéciales	76,9 participants	73,2 participants	
Nombre d'avis transmis au ministre	1 avis	3 avis	
Mandat 3			
Nombre moyen de partenariats établis avec les instances locales et régionales	11 partenariats	8,9 partenariats	

^{57.} Cette catégorie comprend : les activités de formation pour aînés, les associations de retraités, les centres de culture ou de foi, les organismes en soutien à jeunesse ou à la famille, les organismes liés au transport, les représentants des communautés autochtones et culturelles, les services gouvernementaux, les services municipaux et les instances de concertation.

Annexe 4. Résultats du sondage sur l'appréciation du partenariat établi avec les TRCA

Tableau 10. Répartition des répondants membres d'une TRCA⁵⁸, selon le nombre d'années d'adhésion de leur organisation à la TRCA de leur région

	En nombre	En %
Moins de 5 ans	34	15,4 %
De 5 à 10 ans	94	42,5 %
Plus de 10 ans	93	42,1 %
Total	22159	100,0 %

Tableau 11. Répartition des répondants membres d'une TRCA, selon les raisons pour lesquelles leur organisation est membre de la TRCA de leur région

	En nombre ⁶⁰	En %
Mon organisation a de l'intérêt pour les enjeux liés au vieillissement	219	86,9 %
Mon organisation possède une expertise sur les enjeux liés au vieillissement	142	56,3 %
Mon organisation souhaite s'engager auprès d'une instance de concertation	133	52,8 %
La TRCA de notre région détient une bonne visibilité	82	32,5 %
Mon organisation a été approchée par la TRCA de notre région	57	22,6 %
Autres raisons ⁶¹	10	4,0 %

40

^{58.} Pour les tableaux 10 et 11, l'expression « les répondants » inclut les personnes membres des TRCA ainsi que celles qui sont déléguées au CA des TRCA.

^{59.} Cette donnée n'est pas disponible pour 39 répondants.

^{60.} Cette donnée n'est pas disponible pour huit répondants (n = 252). Pour cette question, les répondants pouvaient cocher plusieurs réponses.

^{61.} Exemples : volonté de promouvoir les besoins et les préoccupations de la clientèle de l'organisation, désir de développer des partenariats avec d'autres organisations.

Tableau 12. Répartition des répondants qui ne sont pas membres d'une TRCA, selon les raisons pour lesquelles leur organisation n'est pas membre de la TRCA de leur région

	En nombre ⁶²	En %
Autres raisons ⁶³	21	42,0 %
Mon organisation n'a jamais été approchée par la TRCA de notre région	16	32,0 %
Mon organisation manque de ressources humaines pour s'engager dans la TRCA de notre région	9	18,0 %
La TRCA de notre région détient une faible visibilité	6	12,0 %
Mon organisation manque de temps pour s'engager dans la TRCA de notre région	6	12,0 %
Mon organisation ne possède pas une expertise sur les enjeux liés au vieillissement	4	8,0 %
Mon organisation se préoccupe peu des enjeux liés au vieillissement	0	0 %
Mon organisation ne souhaite pas s'engager dans une instance de concertation	0	0 %

Tableau 13. Proportion des répondants dont l'organisation a collaboré avec la TRCA de leur région au cours des trois dernières années, selon la sorte de lien avec la TRCA de leur région

	Délégué au CA de TRCA	Membre de TRCA	Non- membre	Total
Oui	96,9 %	87,2 %	61,5 %	86,9 %
	(n = 124)	(n = 102)	(n = 32)	(n = 258)
Non	3,1 %	12,8 %	38,5 %	13,1 %
	(n = 4)	(n = 15)	(n = 20)	(n = 39)
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
	$(n = 128^{64})$	$(n = 117^{65})$	$(n = 52^{66})$	(n = 297)

^{62.} Cette donnée n'est pas disponible pour huit répondants (n = 50).

^{63.} Exemples : l'engagement de l'organisation dans les tables locales d'aînés, la TRCA est un partenaire ou un membre de l'organisation, la présence de règlements généraux qui empêchent la représentation de l'organisation à la TRCA, l'organisation est membre d'autres concertations qui les informent des renseignements pertinents provenant de la TRCA.

^{64.} Cette donnée n'est pas disponible pour sept répondants.

^{65.} Cette donnée n'est pas disponible pour huit répondants.

^{66.} Cette donnée n'est pas disponible pour six répondants.

Tableau 14. Répartition des répondants, selon le nombre de fois où leur organisation a assisté à une rencontre de concertation organisée par la TRCA de leur région au cours des trois dernières années et selon la sorte de lien avec la TRCA de leur région

	Délégué au CA de TRCA	Membre de TRCA	Non-membre	Total
Aucune fois	0,0 %	6,3 %	27,6 %	5,8 %
	(n = 0)	(n = 6)	(n = 8)	(n = 14)
De 1 à 3 fois	19,5 %	51,0 %	55,2 %	36,2 %
	(n = 23)	(n = 49)	(n = 16)	(n = 88)
De 4 à 6 fois	26,3 %	25,0 %	0,0 %	22,6 %
	(n = 31)	(n = 24)	(n = 0)	(n = 55)
7 fois et plus	54,2 %	17,7 %	17,2 %	35,4 %
	(n = 64)	(n = 17)	(n=5)	(n = 86)
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
	$(n = 118^{67})$	$(n = 96^{68})$	$(n = 29^{69})$	(n = 243)

Tableau 15. Répartition des répondants, selon le nombre de fois où leur organisation a participé à une activité organisée par la TRCA de leur région au cours des trois dernières années et selon la sorte de lien avec la TRCA de leur région

	Délégué au CA de TRCA	Membre de TRCA	Non-membre	Total
Aucune fois	4,5 %	18,5 %	20,7 %	12,0 %
	(n=5)	(n = 17)	(n = 6)	(n = 28)
De 1 à 3 fois	31,3 %	58,7 %	65,5 %	46,4 %
	(n = 35)	(n = 54)	(n = 19)	(n = 108)
De 4 à 6 fois	36,6 %	14,1 %	13,8 %	24,9 %
	(n = 41)	(n = 13)	(n=4)	(n = 58)
7 fois et plus	27,7 %	8,7 %	0,0 %	16,7 %
	(n = 31)	(n = 8)	(n = 0)	(n = 39)
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
	$(n = 112^{70})$	$(n = 92^{71})$	$(n = 29^{72})$	(n = 233)

^{67.} Cette donnée n'est pas disponible pour six répondants.

^{68.} Cette donnée n'est pas disponible pour six répondants.

^{69.} Cette donnée n'est pas disponible pour trois répondants.

^{70.} Cette donnée n'est pas disponible pour douze répondants.

^{71.} Cette donnée n'est pas disponible pour dix répondants.

^{72.} Cette donnée n'est pas disponible pour trois répondants.

Tableau 16. Appréciation de la contribution des organisations aux TRCA, selon les liens établis par l'organisation avec la TRCA de sa région⁷³

Score global (sur 10) – Appréciation de la contribution des organisations aux TRCA	Délégué au CA d'une TRCA	Membre d'une TRCA	Non-membre	Moyenne
contribution des organisations aux TRCA	8,0	7,2	6,2	7,5
Mon organisation a eu l'occasion d'échanger avec les autres participants sur ses préoccupations à propos des conditions de vie des aînés	8,5 (n = 121)	7,7 (n = 96)	6,3 (n = 30)	7,9 (n = 247)
Mon organisation a eu l'occasion de contribuer à l'identification des enjeux régionaux à propos des aînés de notre région	8,2 (n = 119)	7,5 (n = 96)	6,9 (n = 30)	7,8 (n = 245)
Mon organisation a eu l'occasion de contribuer à l'identification de pistes de solution pour améliorer les conditions de vie des aînés	7,8 (n = 118)	7,0 (n = 96)	6,0 (n = 30)	7,3 (n = 244)
L'engagement de mon organisation dans la TRCA de notre région lui a permis de prendre part activement à la recherche de solutions pour toujours mieux vieillir et vivre ensemble	7,6 (n = 116)	6,7 (n = 95)	5,3 (n = 25)	7,0 (n = 236)

Tableau 17. Appréciation de la diffusion de l'information par les TRCA, selon les liens établis par l'organisation avec la TRCA de sa région

Score global (sur 10) – Appréciation de la diffusion de l'information par les TRCA	Délégué au CA d'une TRCA	Membre d'une TRCA	Non-membre	Moyenne
uniusion de i miormation par les i RCA	8,1	7,5	6,7	7,6
La TRCA de leur région transmet à leur organisation sur une base constante de l'information pertinente relative aux aînés	8,6 (n = 130)	7,6 (n = 123)	6,5 $(n = 48)$	7,9 (n = 301)
Le site Web de la TRCA de leur région contient de l'information pertinente relative aux aînés	7,6 (n = 99)	6,9 (n = 78)	7,2 (n = 30)	7,3 (n = 207)
La page Facebook de la TRCA de leur région contient de l'information pertinente relative aux aînés	7,5 (n = 67)	6,8 (n = 41)	6,3 (n = 20)	7,1 (n = 128)
L'infolettre diffusée par la TRCA de leur région contient de l'information pertinente relative aux aînés	8,3 (n = 113)	8,0 (n = 96)	6.8 (n = 27)	8,0 (n = 236)

^{73.} Pour les tableaux 16 et 17, un score a été calculé à partir des réponses obtenues (Tout à fait d'accord = 3, D'accord = 2, Pas d'accord = 1, Pas du tout d'accord = 0).

Annexe 5. Sondage sur l'appréciation du partenariat établi avec les TRCA

SECTION 1: RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nº 1	Quel genre d'organisation représentez-vous ?
	 □ Centre communautaire et récréatif □ Centre d'action bénévole □ Centre de recherche □ Club de l'Âge d'or □ Établissement du réseau de la santé et des services sociaux □ Organisme de défense des droits (ex. : AQDR, AREQ, RIIRS, AQDER, AQRP, CAAP, ANRF) □ Organisme offrant des services d'aide ou de soutien (ex. : L'Appui proches aidants, Les Petits frères, Société Alzheimer) □ Organisme municipal ou gouvernemental (ex. : SQ, MRC) □ Organismes liés au transport □ Table locale de concertation des aînés □ Autre. Veuillez préciser (zone de texte) □ Ne s'applique pas ou Je ne sais pas
Nº2	Est-ce que la clientèle de votre organisation est composée uniquement de personnes aînées ?
	 □ Oui □ Non □ Ne s'applique pas ou Je ne sais pas
Nº 3	Dans quelle région administrative est située votre organisation ?
	□ 01 − Bas-Saint-Laurent □ 02 − Saguenay−Lac-Saint-Jean □ 03 − Capitale-Nationale □ 04 − Mauricie □ 05 − Estrie □ 06 − Montréal □ 07 − Outaouais □ 08 − Abitibi-Témiscamingue □ 09 − Côte-Nord □ 10 − Nord-du-Québec □ 11 − Gaspésie−Îles-de-la-Madeleine □ 12 − Chaudière-Appalaches □ 13 − Laval □ 14 − Lanaudière □ 15 − Laurentides □ 16 − Montérégie □ 17 − Centre-du-Québec □ S. O. − Plus d'une région administrative

Nº 4	Quelle fonction occupez-vous dans votre organisation?
	 □ Directeur général □ Coordonnateur □ Employé □ Président ou vice-président □ Secrétaire ou trésorier □ Administrateur □ Membre □ Autre. Veuillez préciser □ Ne s'applique pas ou Je ne sais pas
Nº 5	Dans quel groupe d'âge vous situez-vous ?
	 □ Moins de 25 ans □ De 25 à 49 ans □ De 50 à 64 ans □ De 65 à 74 ans □ 75 ans et plus □ Je préfère ne pas répondre
SECT	TION 2 : LES LIENS DE VOTRE ORGANISATION AVEC LA TRCA DE VOTRE RÉGION
Nº 6	Est-ce que votre organisation a déjà entendu parler de la TRCA de votre région ?
	□ Oui □ Non
Nº 7	Est-ce que votre organisation est membre de la TRCA de votre région ?
	□ Oui □ Non
Nº 8	Depuis combien d'années votre organisation est-elle membre de la TRCA de votre région ?
	 ☐ Moins de 5 ans ☐ De 5 à 10 ans ☐ Plus de 10 ans ☐ Ne s'applique pas ou Je ne sais pas
Nº 9	Pour quelles raisons votre organisation a-t-elle décidé de s'engager, en tant que membre, dans la TRCA de votre région ?
	 ☐ Mon organisation se préoccupe des enjeux liés au vieillissement ☐ Mon organisation possède une expertise sur les enjeux liés au vieillissement ☐ Mon organisation souhaite s'engager dans une instance de concertation ☐ Mon organisation a été approchée par la TRCA de notre région ☐ La TRCA de notre région détient une bonne visibilité ☐ Autre. Veuillez préciser ☐ Ne s'applique pas ou Je ne sais pas
Nº 10	Est-ce que votre organisation a une personne déléguée au conseil d'administration de la TRCA de votre région ?
	□ Oui □ Non

	ur quelles raisons votre organisation n'est-elle pas membre de la TRCA de votre gion ?
	Mon organisation se préoccupe peu des enjeux liés au vieillissement Mon organisation ne possède pas une expertise sur les enjeux liés au vieillissement Mon organisation ne souhaite pas s'engager dans une instance de concertation Mon organisation manque de ressources humaines pour s'engager dans la TRCA de notre région Mon organisation manque de temps pour s'engager dans la TRCA de notre région Mon organisation n'a jamais été approchée par la TRCA de notre région La TRCA de notre région détient une faible visibilité Autre. Veuillez préciser Ne s'applique pas ou Je ne sais pas
Nº 12 Qu	el lien entretient votre organisation avec la TRCA de votre région ?
	Partenariat constant Collaboration ponctuelle Autre. Veuillez préciser Ne s'applique pas ou Je ne sais pas
Section 3	3 : L'engagement de votre organisation dans la TRCA de votre région
coll	cours des trois dernières années, est-ce que votre organisation a été amenée à laborer avec la TRCA de votre région (ex. : participation à une rencontre de ncertation, à une consultation, à un comité, à une activité organisée par la TRCA)?
	Non Ne s'applique pas ou Je ne sais pas
	urquoi votre organisation n'a-t-elle pas collaboré avec la TRCA de votre région au cours s trois dernières années ?
une de (cours des trois dernières années, combien de fois votre organisation a-t-elle assisté à e rencontre de concertation (ex. : assemblée des membres, comités de travail, rencontre concertation régionale spéciale, colloque, consultation) organisée par la TRCA de votre gion ?
	Aucune fois De 1 à 3 fois De 4 à 6 fois Plus de 7 fois Ne s'applique pas ou Je ne sais pas
àu	cours des trois dernières années, combien de fois votre organisation a-t-elle participé une activité organisée par la TRCA de votre région (ex. : conférences, activités de connaissance pour les aînés, activités sociales) ?
	Aucune fois De 1 à 3 fois De 4 à 6 fois Plus de 7 fois Ne s'applique pas ou Je ne sais pas

SECTION 4 : L'APPRÉCIATION DE VOTRE CONTRIBUTION À LA TRCA DE VOTRE RÉGION

N^{o} 17 Dans quelle mesure êtes-vous en accord avec les énoncés suivants ?

A.	Par sa collaboration avec la TRCA de notre région, mon organisation a eu l'occasion d'échanger avec les autres participants sur ses préoccupations à propos des conditions de vie des aînés.
	 □ Tout à fait d'accord □ D'accord □ Pas d'accord □ Pas du tout d'accord □ Ne s'applique pas ou Je ne sais pas
B.	Par sa collaboration avec la TRCA de notre région, mon organisation a eu l'occasion de contribuer à l'identification des enjeux régionaux à propos des aînés de notre région.
	 □ Tout à fait d'accord □ D'accord □ Pas d'accord □ Pas du tout d'accord □ Ne s'applique pas ou Je ne sais pas
C.	Par sa collaboration avec la TRCA de notre région, mon organisation a eu l'occasion de contribuer à l'identification de pistes de solution pour améliorer les conditions de vie des aînés.
	 □ Tout à fait d'accord □ D'accord □ Pas d'accord □ Pas du tout d'accord □ Ne s'applique pas ou Je ne sais pas
D.	L'engagement de mon organisation dans la TRCA de notre région lui a permis de prendre part activement à la recherche de solutions pour toujours mieux vieillir et vivre ensemble.
	 □ Tout à fait d'accord □ D'accord □ Pas d'accord □ Pas du tout d'accord □ Ne s'applique pas ou Je ne sais pas
SE	CTION 5 : L'APPRÉCIATION DE LA DIFFUSION DE L'INFORMATION PAR LA TRCA DE VOTRE RÉGION
Nº	18 Dans quelle mesure êtes-vous en accord avec les énoncés suivants ?
A.	La TRCA de notre région transmet à mon organisation, sur une base constante, de l'information pertinente relative aux aînés (ex. : orientations gouvernementales, programmes et services offerts).
	 □ Tout à fait d'accord □ D'accord □ Pas d'accord □ Pas du tout d'accord □ Ne s'applique pas ou Je ne sais pas

B.	Le site Web de la TRCA de notre région contient de l'information pertinente relative aux aînés (ex. : orientations gouvernementales, programmes et services offerts).			
C.	 □ Tout à fait d'accord □ D'accord □ Pas d'accord □ Pas du tout d'accord □ Mon organisation n'a jamais consulté le site Web de la TRCA de notre région □ La TRCA de notre région ne dispose pas de site Web □ Je ne sais pas La page Facebook de la TRCA de notre région contient de l'information pertinente relative aux 			
C.	aînés (ex. : orientations gouvernementales, programmes et services offerts).			
D.	☐ Tout à fait d'accord ☐ D'accord ☐ Pas d'accord ☐ Pas du tout d'accord ☐ Mon organisation n'a jamais consulté la page Facebook de la TRCA de notre région ☐ La TRCA de notre région ne dispose pas de page Facebook ☐ Je ne sais pas L'infolettre diffusée par la TRCA de notre région contient de l'information pertinente relative aux aînés (ex. : orientations gouvernementales, programmes et services offerts).			
	 □ Tout à fait d'accord □ D'accord □ Pas d'accord □ Pas du tout d'accord □ Mon organisation n'a jamais consulté l'infolettre diffusée par la TRCA de notre région □ La TRCA de notre région ne dispose pas d'infolettre □ Je ne sais pas 			
Sec	Section 6 : Commentaires généraux			

 N^{o} 19 Avez-vous d'autres commentaires à faire en ce qui concerne la TRCA de votre région ?

FIN DU SONDAGE

Annexe 6. Modèle logique du programme TRCA

Raison d'être	Comme c'est le cas pour plusieurs sociétés, la part des aînés dans l'ensemble de la population québécoise va croissant. Ces changements démographiques exigent de la part des gouvernements qu'ils mettent en place des stratégies favorisant le vieillissement actif. En vue de développer des politiques qui tiennent compte des enjeux réels que vivent les aînés dans leur région, le gouvernement a besoin d'une source l'informant des préoccupations et des difficultés qu'ils vivent sur leur territoire. Les <i>Tables régionales de concertation des aînés (TRCA)</i> et la <i>Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec</i> (CTRCAQ) répondent à ce besoin. Présentes dans l'ensemble des régions administratives du Québec, les 18 TRCA sont des organismes sans but lucratif qui regroupent des aînés et des représentants d'organismes préoccupés par les conditions de vie des aînés. Elles offrent aux aînés un lieu régional d'échanges, de concertation et de partenariat, dans le but d'être en mesure d'unir leur voix relativement aux enjeux à leur sujet dans leur région, et de dégager des pistes de solution pour répondre à leurs besoins. Les TRCA sont chapeautées par la CTRCAQ, dont le mandat consiste à regrouper, accompagner, mobiliser et représenter les TRCA auprès de diverses instances relativement aux grands enjeux qui touchent les aînés du Québec.		
Objectif général	Faciliter l'orientation des politiques, programmes, services et structures de manière à mieux répondre aux	besoins des aînés et favoriser le vieillissement actif tant à l'échelle régionale que nationale.	
Objectifs spécifiques	 Connaître les enjeux liés au vieillissement propres à chaque région du Québec et à l'échelle nationale, ainsi que les pistes de solution aux problèmes repérés et les interventions efficaces. Assurer l'existence d'un canal de communication avec les acteurs que le vieillissement concerne dans chacune des régions du Québec et permettre une circulation fluide de l'information parmi tous les acteurs touchés par la question. Encourager les instances régionales à poser des gestes concrets pour améliorer la qualité de vie des aînés sur le territoire. Reconnaître les TRCA et la CTRCAQ comme des partenaires privilégiés et comme une référence nationale en matière de vieillissement. 		
Nature de l'intervention	Attribution d'une aide financière aux 18 TRCA et à la CTRCAQ pour l'accomplissement de leurs mandats et leur fonctionnement.		
Intrants	 RH: 1 ETC affecté à l'administration du programme. RF: 7 665 660\$ pour les cinq années du plan d'action (2018-2023) CTRCAQ: 910 710\$ (175 000\$ par an) TRCA: 6 754 950\$ (76 350\$ par an et par Table). RI: Conventions d'aide financière précisant les engagements des instances, leur mission et leur fonctionnement, leurs mandats et les résultats attendus, ainsi que les biens livrables qu'elles doivent produire. 		
Activités	 Administrer et gérer le programme d'aide financière. Verser l'aide financière aux TRCA et à la CTRCAQ. Faire un suivi des activités des TRCA et de la CTRCAQ au moyen de redditions de comptes. Inclure les instances de concertation dans les processus de sélection de projets dans le cadre de programmes d'aide financière gouvernementaux particuliers. Consulter les instances à propos des divers sujets touchant les aînés. 		
Extrants	 Présence d'une TRCA en activité dans chacune des régions. Rencontres de concertation tenues dans chaque région. Participation des instances à divers comités portant sur les aînés. Partenaires que concerne le vieillissement et qui sont mobilisés. 	 Enjeux régionaux ou nationaux et pistes de solution repérés. Initiatives déployées par les acteurs du milieu (soutien, ateliers, guides, activités promotionnelles, etc.). Avis et mémoires transmis au ministre. Mécanisme de communication mis en place (site Web, infolettres, réseaux sociaux, etc.). 	
Résultats immédiats	 Le gouvernement est informé des enjeux régionaux et provinciaux ainsi que des moyens d'action et de solutions possibles pour les résoudre; meilleure connaissance des interventions efficaces. Le gouvernement dispose d'un canal de communication avec les acteurs intéressés par la question du vieillissement dans chacune des régions et les partenaires sont informés des orientations, programmes et services gouvernementaux et non gouvernementaux liés au vieillissement. L'action locale et régionale est mieux adaptée à la réalité des aînés et l'action des instances nationales est mieux adaptée à la réalité des régions. Les TRCA et la CTRCAQ sont reconnues comme des partenaires privilégiés. 		
Résultats intermédiaires	Élaboration des politiques et programmes répondant aux besoins des aînés Création d'environnements adaptés aux aînés		
Résultats ultimes	Amélioration des conditions de vie des aînés et vieillissement actif favorisé		

